



PLAN CADRE

intégré des Nations Unies
pour l'aide au développement
au Mali





PLAN CADRE

intégré des Nations Unies
pour l'aide au développement
au Mali

2015 - 2019

AVANT-PROPOS



L'UNDAF+ 2015-2019, décrit la réponse collective, cohérente et intégrée de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, des fonds, programmes et institutions spécialisées, résidentes et non résidentes, des Nations Unies au Mali, aux priorités et besoins nationaux du pays pour la période 2015-2019. Ceux-ci étant particulièrement reflétés dans le Cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté (CSCR) et le Plan d'Actions du Gouvernement (PAG).

Le processus de formulation du présent document s'est déroulé dans un cadre participatif et dynamique, associant toutes les parties prenantes, et placé sous le leadership conjoint du Gouvernement du Mali et des Nations Unies.

L'UNDAF+ 2015-2019 qui constitue le cadre de planification de référence des activités de développement des Nations Unies est conçu pour renforcer la coordination, la cohérence et la synergie de ses interventions au Mali. Les actions inscrites dans l'UNDAF+ reflètent l'effort d'intégration de la Mission et de l'équipe pays: c'est une première dans la planification des Nations Unies au Mali.

Le présent document est basé sur l'analyse stratégique commune des défis du développement du pays conduite en 2014 dans le cadre du Bilan commun de pays (BCP) du Mali et intègre tant les avancées du pays en direction des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ainsi que les futurs Objectifs du développement durables (ODD), les priorités nationales articulées dans les documents nationaux de référence et les principes guidant la coopération des Nations Unies, en particulier, l'approche basée sur les droits de l'Homme, l'égalité du Genre et le renforcement des capacités nationales.

DECLARATION D'ENGAGEMENT DES NATIONS UNIES AU MALI

La République du Mali s'est engagée avec conviction dans un processus tendant à renforcer la paix, la sécurité et la prospérité au bénéfice de tous ses citoyens.

Aussi, nous soussignés, Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies, Représentants des agences du Système des Nations Unies constituant l'Equipe pays des Nations Unies au Mali, nous engageons à soutenir le Gouvernement dans la mise en œuvre de ses priorités nationales en faveur du retour à la paix, de la lutte contre la pauvreté et du développement durable.

Nous nous engageons également, dans le respect des mandats de la MINUSMA à travers les résolutions du Conseil de Sécurité 2100 (2013), 2164 (2014), et de celui de chacune des organisations que nous représentons, à mettre en œuvre le Plan Cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour la République du Mali sous le leadership du Gouvernement et en collaboration avec les autres partenaires du développement du pays, pour les quatre axes ci-après :

- 1- Le renforcement de la sécurité, de la paix et de la réconciliation nationale
- 2- La promotion de la bonne gouvernance
- 3- L'accès aux services sociaux de base de qualité
- 4- Une croissance inclusive et un développement durable

Ces axes d'interventions seront soutenus par trois domaines transversaux : les droits de l'homme, le genre, et le VIH Sida. Tout en s'appuyant sur un leadership national et un partenariat étendu à la société civile et aux autres acteurs du développement, nous nous investirons pour soutenir : *i)* le renforcement des capacités nationales, *ii)* le développement des politiques et stratégies nationales, *iii)* le renforcement de notre présence dans les régions du Nord.

Nous souhaitons manifester notre ferme volonté d'apporter une réponse collective aux priorités nationales et obtenir des résultats tangibles en faveur de l'amélioration effective des conditions de vie des populations maliennes. Le présent UNDAF+ articule les problématiques de la consolidation de la paix et du développement durable.



Son Excellence M. Abdoulaye Diop
Ministre des Affaires étrangères, de l'intégration
africaine et de la
Coopération Internationale



M. Mongi Hamdi
Représentant Spécial du Secrétaire Général des
Nations Unies au Mali



Mme Mbaranga Gasarabwe
Représentant Spécial Adjoint du Secrétaire Général des Nations Unies au Mali
Coordonnateur Humanitaire / Coordonnateur Résident du Système
des Nations Unies au Mali

Mme Judith Karl
Secrétaire Exécutif UNCDF

M. Mounkaila Goumandakoye
Représentant et Directeur Régional du PNUE en Afrique

M. Petko Draganov
Secrétaire général adjoint de la CNUCED

M. Ibrahim Socé Fall
Représentant de l'OMS

M. Makane Kane
Représentant de l'UNFPA

M. Fran Equiza
Représentant de l'UNICEF

Mme Sally Haydock
Représentante de la FAO

Mme Fatouma Seid
Représentante de la FAO

M. Ousseini Compaoré
Représentant de l'UNHCR

M. Lazare Eloundou-Assomo
Représentant de l'UNESCO

M. Maxime Houinato
Représentant de l'ONU-FEMMES

M. Guillaume Ngefa
Représentant OHCHR






M. Boubou Dramane Camara
Directeur Pays du PNUD




Mme Thérèse Poirier
Directrice Pays de l'ONUSIDA




Mme Ute Köllies
Chef de Bureau OCHA




M. Bakary Dialamba
Chef de Mission de l'OIM




Mme Haby Sow Traoré
Chef des Opérations de l'ONUDI




M. François Murangira
Directeur BIT/ETD/BP, Dakar



Mme Axumite Gèbre-Egziabher
Directrice, Bureau Régional pour l'Afrique
ONU-Habitat




M. Charles Frisby
Programme Manager de l'UNMAS




Pierre Lapaque
Représentant Régional

M. Ian Gough
Coordinator UNOPS

SIGLES ET ACRONYMES

AEDD	Agence de l'environnement et du développement durable
AGIR	Alliance globale pour l'initiative Résilience Sahel
APD	Aide publique au développement
BRICS	Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud
CADRI	Capacity for Disaster Reduction Initiative
CCAT	Cadre conjoint des Nations Unies d'appui à la transition
CEDEAO	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEMAC	Communauté économique et monétaire des Etats de l'Afrique Centrale
CNESOLER	Centre national de l'énergie solaire et des énergies renouvelables
CSCR	Cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté
CSE	Comité de suivi et d'évaluation
CTMS	Commission technique mixte de sécurité
CVJR	Commission Vérité, Justice, Réconciliation
DDR	Désarmement, Démobilisation, Réinsertion
EDSM	Enquête démographique et de santé du Mali
EMOVs	Equipes mixtes d'observation et de vérification
EPT	Education pour Tous
HCUA	Haut Conseil pour l'unité de l'Azawad
MAA	Mouvement arabe de l'Azawad
MICS-ELIM	Enquête par grappe à indicateurs multiples et de dépenses des ménages
MINUSMA	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali
MNLA	Mouvement national de libération de l'Azawad
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
ODD	Objectifs de développement durables
ODHD	Observatoire du développement humain durable
OGE	Organisme de gestion des élections
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
OSC	Organisation de la société civile
PAG	Programme d'actions du Gouvernement
PRED	Plan de relance durable
RGPH	Recensement général de la population et de l'habitat
RRC	Réduction des risques de catastrophe
SFD	Structures de financements décentralisés
UA	Union africaine
UEMOA	Union économique et monétaire Ouest Africaine
UNDAF	Plan des Nations Unies pour l'aide au développement

SOMMAIRE

PARTIE I:	Introduction	9
PARTIE II:	Piliers de l'UNDAF +	16
	Axe 1: Paix, Sécurité et Réconciliation nationale	16
	Axe 2: Gouvernance	21
	Axe 3: Services Sociaux de Base	25
	Axe 4: Croissance inclusive et développement durable	29
PARTIE III:	Initiatives ne figurant pas dans les matrices de résultats de l'UNDAF+	33
PARTIE IV :	Mise en œuvre	34
PARTIE V:	Estimation des ressources nécessaires et Mobilisation des ressources	37
PARTIE VI:	Suivi et évaluation	38
ANNEXES		39
	Plan intégré de recherche suivi - évaluation	40
	Matrice des résultats	42
	Axe 1: Paix, Sécurité et Réconciliation nationale	42
	Axe 2: Gouvernance	50
	Axe 3: Services sociaux de base	54
	Axe 4: Croissance inclusive et développement durable	59

Introduction

Le présent Plan Cadre intégré des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF+) couvre la période 2015 – 2019 et constitue la base de référence pour les interventions des Nations Unies composées au Mali de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) des fonds, des programmes et des institutions spécialisés des Nations Unies. Partant du contexte spécifique d'une intégration de ces différentes entités, la programmation stratégique de l'assistance des Nations Unies aboutit, à travers un processus participatif, à un programme de coopération dont la mise en œuvre, les ressources et le suivi - évaluation sont définis d'un commun accord entre le Gouvernement, les Nations Unies et les autres partenaires.

Le Mali sort difficilement d'une crise profonde et multidimensionnelle qui perdure depuis 2012. Un nouveau Gouvernement, démocratiquement élu en 2013, doit faire face à des défis majeurs liés au processus post transition caractérisé d'une part, par le passage du conflit à la paix et à la stabilisation et, d'autre part, par la gestion des aspects humanitaires et de promotion du développement humain durable.

Les autorités de la République du Mali ont marqué leur volonté de lancer un processus de dialogue inclusif qui a abouti à Alger le 24 juillet 2014 à la signature d'une feuille de route consensuelle avec les groupes armés, un préalable essentiel à un accord global, inclusif et définitif.

Il s'agit donc de consolider la paix et la réconciliation qui passe nécessairement par la mise en place d'institutions démocratiques, la démobilisation et la réintégration des ex-combattants, ainsi que par la création de conditions favorables à la relance économique pour faire face à la pauvreté généralisée, et permettre le retour durable des populations déplacées de force, soit à l'intérieur du pays, soit à l'extérieur.

Le contexte de fragilité politique et économique exige des réponses simultanées, opérationnelles et flexibles. Cette situation montre l'ampleur des défis et demande une grande capacité de formulation, d'exécution et de suivi des stratégies, politiques et programmes du Gouvernement que les Nations Unies devraient largement renforcer.

Le Gouvernement a élaboré, de manière participative, son Cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la Pauvreté (CSCR 2012-2017), le Plan de relance durable (PRED 2013-2014) en prenant en compte les engagements internationaux dont la Conférence de Bruxelles en 2013, et le Plan d'actions gouvernemental (2013-2018). Le processus du CSCR a fourni à l'exercice du Bilan commun de pays des éléments d'analyse de la situation et de priorisation indispensables pour jeter les bases de la définition des objectifs et des résultats attendus de l'appui des Nations Unies. C'est à travers une démarche participative réunissant le Gouvernement, la société civile et la communauté des bailleurs de fonds que l'exercice a été mené à terme.

L'assistance des Nations Unies se propose de soutenir sur la base de ses avantages comparatifs et par l'atteinte de résultats mesurables - les actions menées par le Gouvernement, de manière synergique et complémentaire avec les autres partenaires. Le renforcement des capacités, le plaidoyer, la communication, et le développement des politiques publiques axées sur la performance figurent parmi les stratégies privilégiées par les Nations Unies pour contribuer de manière significative au développement humain.

Les Nations Unies estiment qu'environ 1137632878 dollars américains seront nécessaires pour leur contribution à l'atteinte des résultats de l'UNDAF+. Ce montant inclut les ressources propres des agences, les ressources de la MINUSMA et les ressources que ces entités, avec l'appui du Gouvernement, espèrent mobiliser à partir de sources extérieures.

● Contexte national

La crise sécuritaire et politique traversée par le Mali est la quatrième depuis son indépendance (1963, 1990, 2006, puis 2012). La résurgence, en janvier 2012, d'une rébellion armée dans le nord du pays, puis le coup d'Etat militaire sont révélateurs des fragilités structurelles qui n'ont jamais trouvé de solutions satisfaisantes.

Après quinze mois d'affrontements et de tensions, la signature, en juin 2013, de l'Accord préliminaire de Ouagadougou entre le Gouvernement et une partie des groupes armés (Mouvement national de libération de l'Azawad, MNLA, le Haut Conseil pour l'unité de l'Azawad, HCUA, et le Mouvement arabe de l'Azawad, MAA) a permis l'organisation d'élections présidentielle et législatives sur toute l'étendue du territoire, avec une participation de 48,98 %. Cet accord a aussi prévu la tenue de pourparlers de paix inclusifs, programmés 60 jours après l'élection d'un nouveau président. Malgré la lenteur du processus et la reprise des affrontements entre groupes armés et forces gouvernementales en mai 2014 à Kidal, les négociations de paix ont repris au mois de juin à Alger, sous l'égide de l'Algérie et des Nations Unies. Le MNLA, HCUA et MAA ont signé un cessez-le-feu le 23 mai 2014. Les parties ont également signé une feuille de route le 24 juillet pour guider le dialogue de paix.

Après une période de conflit, il y a un réel espoir de retour de la paix au Mali, bien que le pays doive encore faire face à des défis tels que l'épineuse question des réfugiés et des déplacés, la problématique cruciale de la démobilisation des ex-combattants, la réforme des forces de défense et de sécurité, et la restauration de la confiance entre les communautés. Il faut ajouter à cela la recrudescence d'actes terroristes dans le nord du pays et la présence de groupes armés et non identifiés dans des zones auparavant inoccupées.

Suite aux élections présidentielles organisées en juillet et aux législatives, tenues les 24 novembre et 15 décembre 2013, les députés de l'Assemblée nationale ont été élus, consacrant ainsi le retour définitif à l'ordre constitutionnel. Les Etats généraux de la décentralisation ont permis d'identifier les principaux axes d'approfondissement de la politique de décentralisation. Les Assises nationales sur le Nord les ont enrichis et ont conduit à l'adoption d'un Plan de développement accéléré des régions du Nord.

L'analyse de diagnostic effectuée dans le Bilan commun de pays, met en exergue la baisse cumulée du PIB dès le début de la crise en 2012. Les crises sécuritaire, politique, sociale, humanitaire, institutionnelle et économique ont affecté l'atteinte des objectifs fixés dans le CSCR. En effet, l'économie a connu une récession en passant de 2,7 % en 2011 à 0,0 % en 2012. De même en 2013, la mauvaise campagne agricole a contribué à fragiliser la reprise caractérisée par un taux de croissance de 1,7 %. Ainsi, l'objectif de 5,6 % inscrit dans le CSCR 2012-2017 n'a pas été atteint. L'état délabré de l'environnement au nord, avec l'augmentation de la désertification, comme au sud, sont parmi les facteurs qui entravent l'atteinte d'une croissance durable. Concernant l'accès aux services sociaux, le Mali a fait des efforts significatifs notamment en matière d'accès à l'eau potable et de lutte contre le VIH Sida. La situation reste néanmoins préoccupante, notamment en matière de mortalité maternelle et infantile. En effet l'analyse montre que la qualité des services sociaux, le chômage (notamment celui des jeunes), les inégalités, la vulnérabilité face aux chocs, demeurent des thèmes récurrents qui doivent par conséquent compter dans les priorités de l'agenda de développement pour l'après 2015.

Avec un taux de croissance démographique de 3,6 %, la population du Mali se chiffre en 2009 à 14 528 662 habitants (RGPH 2009) et doublera d'ici à 2030 si cette tendance se maintenait. En effet selon cette même source, à la fin du présent cycle de l'UNDAF+ 2015-2019, la population du Mali aura franchi le cap de 20 millions (dont plus de 52 % ayant moins de 18 ans). Cette croissance pourrait constituer un atout pour le Mali, portant en elle des opportunités de développement. En effet, arrivé à l'âge où elle sera active dans la production, cette grande cohorte de jeunes pourrait faire accélérer par son travail la croissance et l'économie du pays. Cependant, il faudrait d'abord que les jeunes puissent jouir d'une bonne santé et acquérir par la formation les compétences des plus hauts niveaux. La forte croissance démographique actuelle du Mali représente alors une source de défis structurels pour le pays et dans tous les secteurs: accès à l'éducation et à l'instruction, à la santé, y compris la santé de la reproduction et la planification familiale, la création d'emplois, la création et la sauvegarde d'un environnement sain et viable, etc. Avec une économie faible et fragilisé de surcroît par la crise multiforme qu'il est entrain de traverser, le Mali ne saurait tirer profit de « la dividende démographique » sans adresser efficacement ces défis y compris les questions de santé de la reproduction et de la planification familiale, en particulier pour les adolescents et les jeunes (15-24 ans). La contribution

des adolescentes à la fécondité se chiffre à 12 % en milieu urbain et 15 % en milieu rural. Certes, l'indice synthétique de fécondité, 6,6 enfants par femme en 2006 s'est légèrement infléchi, atteignant 6,1 en 2012 mais il reste encore trop élevé, nécessitant une baisse bien plus rapide.

Après avoir traversé une crise sans précédent, le Mali est résolument engagé sur la voie de son redressement. Le Programme d'actions du Gouvernement (PAG) pour la période 2013-2018 traduit la vision du Gouvernement élu en un programme opérationnel. Il s'articule autour de six Axes stratégiques, à savoir :

- 1- la mise en place d'institutions fortes et crédibles;
- 2- la restauration de la sécurité des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire nationale;
- 3- la mise en œuvre d'une politique de réconciliation nationale;
- 4- la reconstruction de l'école malienne;
- 5- la construction d'une économie émergente;
- 6- la mise en œuvre d'une politique active de développement social

Le Gouvernement est pleinement engagé dans la mise en œuvre de ce programme dans lequel la mise en place d'institutions fortes et crédibles tient une place essentielle. Les autorités nationales prévoient à cet effet : *(i)* la lutte contre la corruption et l'impunité, *(ii)* la refondation des administrations publiques, *(iii)* la réhabilitation de l'institution judiciaire, *(iv)* l'approfondissement de la décentralisation, *(v)* l'approfondissement des instruments de la démocratie participative, *(vi)* la réforme du processus et du système électoral, et *(vii)* le recouvrement d'une position forte dans un environnement international en profonde mutation.

La construction d'une économie émergente est un autre axe majeur du programme de développement avec comme objectif un taux de croissance à deux chiffres à l'horizon 2018. Pour ce faire, le Gouvernement entend maintenir la stabilité macroéconomique, développer les infrastructures (énergie à moindre coût, transport, TIC) et accélérer le développement et la modernisation du secteur agricole afin de renouer avec la croissance et le développement durable. Ce processus de reconstruction devra être inclusif, notamment avec la participation des femmes, sans lesquelles les résultats resteraient précaires.

● Processus de préparation de l'UNDAF+

Le Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF) est un cadre de programmation stratégique qui décrit la réponse collective des Nations Unies aux priorités de développement telles que définies dans le PAG et le CSCR.

Les leçons apprises des expériences précédentes prouvent que le meilleur UNDAF est celui qui est rédigé par des équipes intégrées.

A ce jour, cinq UNDAF ont été développés sur la base des priorités nationales exprimées dans le document de politique gouvernementale qui est le Cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté.

Pour la période que devait couvrir l'UNDAF 2013-2017, le processus de préparation avait vu l'implication officielle du Gouvernement et s'était déroulé avec la participation nationale au plus haut niveau, celle de la société civile ainsi que celle des agences des Nations Unies.

L'UNDAF 2013-2017, suite aux événements de mars 2012 a été suspendu et un Cadre conjoint des Nations Unies d'appui à la transition au Mali (CCAT) a constitué entre 2013 et 2014 le cadre stratégique commun des activités opérationnelles des Nations Unies. Il a défini la réponse collective, cohérente et intégrée des Nations Unies aux priorités et besoins nationaux reflétés dans une feuille de route. Conformément à son rôle et mandat, le Système des Nations Unies à travers le Cadre conjoint d'appui à la transition (CCAT) est intervenu dans deux secteurs en appui aux efforts du Gouvernement : la gouvernance et la restauration de la paix, et l'accès aux services sociaux de base.

Les étapes principales du processus qui ont conduit à la formulation de l'UNDAF+ sont *(i)* la phase préparatoire avec la rédaction de la feuille de route, *(ii)* l'analyse de situation, *(iii)* la planification stratégique et *(iv)* la rédaction de l'UNDAF+.

Les Nations Unies ont fourni un appui dans le cadre de l'actualisation des politiques et de stratégies développement, la réalisation d'études et recherches pour guider l'action des acteurs du développement. En collaboration avec le Gouvernement, les Nations Unies ont aussi conduit l'étude pour l'élaboration du Plan d'Actions prioritaire d'urgence du Cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté sur la période 2013-2014 portant sur les principaux défis de la transition.

Une étude sur l'impact de la crise socio-économique et politique sur l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) au Mali a été finalisée en mars 2013 pour faire le point de l'état des principaux indicateurs des OMD et des perspectives à moyen terme. L'enquête réalisée dans le cadre de cette étude a permis - entre autre - de cerner la situation des populations déplacées et les conditions d'accueil au sud du pays. L'élaboration d'un programme intérimaire d'appui au système statistique pour la période 2013-2014 a permis de combler le vide laissé par le Schéma directeur de la statistique (SDS) arrivé à terme et de mieux saisir l'ampleur et les caractéristiques des problèmes relatifs à la situation économique et sociale.

Avec l'appui des Nations Unies; un exercice d'analyse sur les Conflits communautaires et le dialogue social au Mali a été publié en février 2014. Ce travail avait pour objectif d'identifier et d'analyser les facteurs de conflits et de proposer des éléments de stratégies préventives.

Une retraite interne de planification stratégique a eu lieu le 13 juin 2014 afin de dégager un consensus sur les domaines d'intervention des Nations Unies par rapport aux axes prioritaires du Gouvernement et les objectifs de développement durables à atteindre par la mise en œuvre de l'UNDAF+. Cet exercice a tenu compte des avantages comparatifs du SNU et des cinq principes de programmation.

Une retraite de planification stratégique avec le Gouvernement et les PTFs a été organisée les 7 et 8 août 2014 avec pour objectif principal de confirmer les orientations stratégiques futures des Nations Unies. Lors de cette rencontre, le Gouvernement et les Nations Unies ont examiné les principaux obstacles du développement national, défini les priorités stratégiques des Nations Unies, traduit ces hautes priorités en effets et produits de l'UNDAF+.

● Les avantages comparatifs du SNU au Mali

Sur la base de l'analyse de situation faite dans le Bilan commun de pays, il a été constaté que les avantages comparatifs du Système des Nations Unies au Mali reposent sur certains atouts caractéristiques, à savoir: *(i)* son mandat en matière de promotion des droits humains, y compris le droit des femmes, *(ii)* sa neutralité, *(iii)* son expertise pluridisciplinaire en termes de renforcement des capacités nationales, *(iv)* son aptitude spécifique à protéger les groupes vulnérables et sa mission d'intervention dans les zones où vivent les plus pauvres, *(v)* son mandat dans le domaine de l'environnement et du développement durable, *(vi)* son mandat dans le domaine de la santé publique et sa responsabilité reconnue dans la lutte contre le VIH Sida, *(vii)* sa connaissance approfondie et son expérience de la dynamique des conflits et du processus de paix, à ses outils et sa longue et solide expérience en matière de reconstruction post-conflit, de protection sociale et de développement, *(viii)* la synergie entre les agences des Nations Unies renforcée par l'intégration avec la MINUSMA, *(ix)* sa flexibilité, sa capacité à faire face aux situations d'urgence et son expérience avérée dans le domaine humanitaire, *(x)* son expertise disponible dans la facilitation du dialogue politique entre les acteurs politiques, la formulation des politiques, des stratégies et la conduite des actions de plaidoyer.

Le Bilan commun de pays a fait donc ressortir des domaines stratégiques dans lesquels les Nations Unies pourront apporter un véritable changement à l'échelle nationale. Il s'agit principalement de:

- **La stabilisation post conflit et la réforme du secteur de la sécurité** y compris la réinsertion socio-économique des ex-combattants, le cantonnement et le DDR, entre autres.
- **Le renforcement de la bonne gouvernance et de l'Etat de droit** y compris la refondation des administrations publiques, l'approfondissement de la décentralisation et de la gouvernance inclusive, la réhabilitation du système judiciaire, le respect pour les droits humains et l'égalité hommes - femmes; la lutte contre la corruption et l'impunité, le renforcement des capacités de la société civile et des communautés de base, etc.

- **Le soutien au dialogue inclusif et la réconciliation nationale** y compris le processus de paix, le dialogue entre l'état et les communautés, les dialogues intercommunautaires, la cohésion sociale et la recherche de solutions durables telles l'intégration locale des réfugiés vivant au Mali et la réintégration socio-économique des personnes déplacées et des rapatriés.
- **La promotion de la croissance économique et la lutte contre la pauvreté** y compris le développement rural et la sécurité alimentaire et nutritionnelle, le développement du secteur privé, la promotion de l'emploi des jeunes et travail décent, etc.
- **Le soutien au retour de l'administration et l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base** : y compris le respect des droits sociaux et économiques (santé, éducation, logement décent), l'accès à l'eau potable et l'assainissement, la protection sécuritaire et sociale et des groupes vulnérables (personnes âgées, personnes handicapées et enfants).
- **La gestion de l'environnement et des changements climatiques** : y compris les énergies renouvelables.
- **La prévention et la gestion des catastrophes naturelles.**

En plus de ces domaines stratégiques susmentionnés, les Nations Unies au Mali vont appuyer le Gouvernement dans le renforcement de la résilience des communautés notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel.

● La présence intégrée des Nations Unies au Mali

En réponse à la crise sécuritaire et politique qui a traversé le pays, le Conseil de sécurité a mis en place la Mission de stabilisation multidimensionnelle intégrée des Nations Unies au Mali (MINUSMA), par sa résolution 2100 (2013) du 25 avril 2013 et 2164 (2014).

Le mandat de la MINUSMA comprend : *(i)* la stabilisation des principaux centres de population et de soutien pour le rétablissement de l'autorité de l'État dans tout le pays, *(ii)* l'appui à la mise en œuvre de la feuille de route de transition, y compris le dialogue politique national et du processus électoral ainsi que de faciliter un processus de négociation exclusive entre les autorités de transition et les groupes armés rebelles, *(iii)* la protection des civils et le personnel des Nations Unies, *(iv)* la promotion et la protection des droits de l'homme, *(v)* le soutien à l'aide humanitaire et la reconstruction participative et les efforts de relèvement au niveau national et local, conduisant à la consolidation de la paix et du développement socio-économique à long terme, *(vi)* un appui à la sauvegarde du patrimoine culturel et *(vii)* l'appui à la justice nationale.

La présence d'une Mission intégrée et multidimensionnelle impose une réorganisation de la planification conjointe entre la Mission et les agences des Nations Unies. L'expérience de l'intégration s'est traduite en 2013 par l'adoption d'un plan d'action conjoint, mis en œuvre par quatre *Task Forces*.

L'UNDAF+ assure non seulement l'harmonisation des processus de planification des agences, fonds et programmes, mais aussi ceux de la Mission tels que l'élaboration d'objectifs de référence (*benchmarks*) avec des indicateurs de réalisation des priorités du mandat de la MINUSMA comme requis par le Conseil de sécurité (S/RES/2164, 2014), notamment : *(i)* sécurité, stabilisation et protection des civils ; *(ii)* appui au dialogue politique national et à la réconciliation nationale ; et *(iii)* appui au rétablissement de l'autorité de l'Etat dans tout le pays, à la reconstruction du secteur de la sécurité malien, à la promotion et la protection des droits de l'homme, et à l'aide humanitaire.

L'UNDAF+ prend en compte le contexte post conflit et la nécessité de procéder à la consolidation de la paix encore fragile tout en s'engageant résolument vers le relèvement des indicateurs sociaux de base. Tirant les leçons du passé, et en se basant sur les analyses de conflit, l'action des Nations Unies se traduira par une présence plus marquée dans les régions du Nord, notamment à travers les bureaux régionaux et d'initiatives des équipes intégrées. Les efforts entrepris pour la restauration de l'autorité de l'Etat seront poursuivis avec un accent particulier sur un renforcement des capacités dans le long terme.

L'UNDAF+ 2015-2019 est l'expression la plus concrète d'une programmation intégrée entre une Mission de maintien de la paix et des agences du système des Nations Unies.

● Le processus « Delivering As One »

L'initiative *Delivering as One* a été consacrée au Mali avec la signature de la Note conceptuelle « Unis dans l'Action » en 2010. L'objectif était de mobiliser les efforts, les moyens d'action et les contributions de chaque entité des Nations Unies pour mener une action cohérente à l'appui des efforts déployés par les pays en vue de promouvoir la croissance économique et le développement durable. La vision inscrite dans la réforme repose sur quatre principes: un responsable unique; un programme unique; un cadre budgétaire unique; et, le cas échéant, un bureau unique.

Afin de remplir ce rôle avec efficacité et responsabilité, le Système des Nations Unies poursuivra ses interventions dans la dynamique et l'esprit qui a guidé l'action des Nations Unies au Mali depuis plus de trois ans, à savoir, la détermination à poursuivre la mise en place du *Delivering As One*. Toutefois, des avancées méritent d'être signalées, notamment dans le domaine de la communication et des relations avec les médias. De fait, une stratégie commune et un Plan d'action conjoint lient les agences et la mission intégrée des Nations Unies pour une couverture commune des activités menées sur l'ensemble du territoire et pour une distribution d'une information de qualité. De plus, le document intitulé « Directives relatives aux relations avec les Médias » répond à la nécessité d'adopter une approche harmonisée dans la façon dont les différentes entités des Nations Unies (agences, fonds et programmes des Nations Unies ainsi que MINUSMA) traitent avec les médias au Mali.

Par ailleurs, la mutualisation de certains services communs comme les voyages, les services de nettoyage ou de gardiennage ont également redonné une impulsion au processus de *Delivering as One* au Mali. Les agences et la MINUSMA travaillent conjointement pour améliorer la cohésion entre les différents services proposés par les Nations Unies aux partenaires sur le terrain (ex.: partage d'informations renforcé, programmes conjoints en vue de maximiser les ressources et l'impact).

Les piliers de L'UNDAF+

● AXE 1: Paix, Sécurité et Réconciliation nationale

L'axe **Paix, Sécurité et Réconciliation** nationale de l'UNDAF+ s'aligne sur les axes 2 et 3 du Programme d'Actions du Gouvernement (PAG) pour la période 2013-2018 qui sont relatifs à (i) *la restauration de la sécurité des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire national*; (ii) *la mise en œuvre d'une politique active de réconciliation nationale*. Il est aussi en adéquation avec le pilier 2 de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel visant à renforcer les mécanismes de sécurité nationaux et régionaux en vue de faire face aux menaces transfrontalières.

1.1. Analyse de situation

La mise en œuvre de l'Accord préliminaire de Ouagadougou et la poursuite des pourparlers d'Alger entre les groupes armés du Nord et le Gouvernement du Mali demeureront un défi prioritaire pour les partenaires engagés au Mali. Ayant signé l'Accord préliminaire et ceux qui suivent, les parties prenantes ont reconnu que les efforts pour promouvoir la réconciliation nationale sont une composante intégrale de la paix. Depuis la signature de l'Accord, et en conformité avec les exigences contenues dans les articles 7 et 13, le Comité de suivi et d'évaluation (CSE) ainsi que la Commission technique mixte de sécurité (CTMS) ont commencé à travailler sur la surveillance de l'environnement de sécurité dans le Nord Mali. En outre, en corrélation avec les modalités contenues dans l'accord de cessez-le-feu du 23 mai, il a été mis en place des Equipes mixtes d'observation et de vérification (EMOV) pour étendre les patrouilles de sécurité dans tout le nord du Mali.

En termes de sécurité publique, malgré les efforts en cours, la présence et les capacités d'action des institutions de sécurité intérieure restent très limitées dans les régions nord du pays. La situation sécuritaire dans ces régions demeure encore volatile et imprévisible à cause des menaces graves qui continuent de peser sur la sécurité: attentats terroristes à répétition (attentats-suicides ou à l'engin explosif), prolifération anarchique des armes légères et de petits calibres, contrebande de drogue et autres activités criminelles, contamination des zones par des restes d'explosifs de guerre, des engins explosifs improvisés et des mines, constituant ainsi des risques majeurs sur la sécurité et la mobilité des populations civiles.

En termes de perception, l'abandon des villes aux mains des groupes armés a largement entamé la confiance des populations; l'impunité en regard des violations des droits de l'homme commis durant le conflit par les deux parties reste répandue.

La crise de 2012 a occasionné des déplacements massifs de populations, en majorité des femmes et des enfants. En octobre 2014, on estimait à 86 026 le nombre de déplacés à l'intérieur du pays (source au 31 octobre 2014: DTM) dont 44 334 femmes ainsi que 371 144 retournés et 143 471 le nombre de personnes réfugiées dans les pays voisins (source au 31 octobre 2014: UNHCR). On estime à 13 031 le nombre de rapatriés spontanés, dont 17 826 femmes, soit 51 % (source au 31 octobre 2014: UNHCR). Le retour des réfugiés et déplacés est un enjeu majeur, non seulement en terme de réinsertion, mais aussi de retour à la cohésion sociale, y compris à l'intérieur même des communautés.

Au plan structurel, le secteur de la sécurité au Mali (défense et sécurité confondus) a montré ses limites au plus fort de la crise et ce constat justifie la réforme de ce secteur. L'adoption du Décret n° 2014-0608/P-RM le 14 août 2014, portant création du Conseil national pour la réforme du secteur de la sécurité, résultant des réflexions conduites

par le groupe pluridisciplinaire de réflexion sur la réforme du secteur de la sécurité depuis janvier 2014, sous l'égide du Ministre de la sécurité, témoigne de la volonté affichée des autorités nationales de doter le pays de forces de défense et de sécurité plus professionnelles, respectueuses des droits humains et redevables devant le peuple malien.

Le conflit armé, accompagné de violations des droits de l'homme commises durant la crise de 2012, a fragilisé la coexistence pacifique entre les communautés. La restauration d'une justice, à la fois équitable et perçue comme telle, est une étape nécessaire du processus de stabilisation et de normalisation.

En outre, la crise vécue par le Mali a causé des dommages considérables au patrimoine culturel et sur les expressions culturelles, avec une forte diminution des revenus liés aux industries culturelles. Les mausolées, biens du patrimoine mondial de Tombouctou, ont été détruits, les mosquées sévèrement endommagées, les manifestations d'expressions culturelles interdites ou détournées, telles qu'observées à Gao. De plus 90 % des manuscrits de Tombouctou ont été exfiltrés à Bamako et souffrent de mauvaises conditions de stockage.

1.2. Contribution des Nations Unies

Du fait des préjudices physiques et moraux causés par la crise, il y a une forte nécessité de dialogue, de réconciliation et de cohésion sociale pour la stabilisation et la consolidation de la paix dans le pays. Avec une amélioration progressive de la sécurité, de l'accès aux services de base et de la protection des personnes dans les zones de retour, il devient nécessaire d'organiser le retour ordonné et volontaire des réfugiés et des déplacés internes et leur réinsertion dans la vie économique et sociale.

Les Nations Unies contribueront à la résolution des problèmes évoqués ci-dessus, à travers deux effets dont le premier est ainsi libellé « *D'ici 2019, la paix et la stabilisation sont assurées à travers un dialogue politique inclusif, une réforme des institutions concernées et la promotion d'une coexistence pacifique et le respect des droits humains* », qui sera décliné en produits dans les domaines d'interventions suivants :

En appui au dialogue politique inclusif, les Nations Unies au Mali vont faciliter la médiation et les négociations de paix entre le Gouvernement et les groupes armés. En ce qui concerne la réconciliation, les Nations Unies travailleront avec le Gouvernement, les partis politiques, les organisations de la société civile y compris les organisations féminines du Mali et celles travaillant dans le domaine de la promotion du Genre, les femmes et leaders de la jeunesse, en vue de renforcer les capacités des organisations et des individus pour la prévention et la gestion des conflits au niveau local et national.

Dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité, les Nations Unies appuieront les efforts du Gouvernement pour rendre les forces de défense et de sécurité plus professionnelles et plus respectueuses des droits humains. L'appui des Nations Unies visera également à les rendre plus aptes à assurer la protection de l'intégrité territoriale, à lutter contre la criminalité transfrontalière et le crime organisé, contre la prolifération des armes légères et petits calibres et contre le terrorisme.

Le renforcement des capacités techniques et institutionnelles de la Commission nationale DDR sera soutenu afin d'assurer un bon déroulement de la démobilisation et de la réinsertion des ex-combattants y compris la réinsertion des enfants associés aux forces et groupes armés dans les communautés, et la réunification avec leurs familles.

Les Nations Unies renforceront aussi les capacités du Gouvernement et des Forces armées à réduire les risques liés aux mines et restes explosifs de guerre. La prévention de tels risques sera appuyée par la sensibilisation et les formations au niveau communautaire.

Dans le deuxième effet, « *D'ici 2019, la cohésion sociale est facilitée par la justice transitionnelle, le dialogue communautaire inclusif, la culture et l'éducation pour la paix* », les Nations Unies s'engageront dans les interventions suivantes :

Les capacités techniques de la Commission Vérité, Justice, Réconciliation (CVJR) seront renforcées dans le cadre de la réconciliation et de la justice transitionnelle, pour la promotion du droit à la vérité, à la justice et à la réparation des victimes, avec une participation active de la société civile. Afin que la commission dialogue et réconciliation

soit inclusive et assure son mandat de façon efficiente, un accent sera mis sur le renforcement des capacités des femmes, encore minoritaires, étant sept femmes dont la première vice-présidente sur 33 membres.

Pour la prévention et la gestion des conflits, les Nations Unies renforceront les capacités des communautés à mettre en place des espaces de dialogue inter et intra-communautaire et à promouvoir la cohésion sociale et la tolérance, notamment dans le cadre de la stratégie pour les solutions durables au Mali.

Les Nations Unies contribueront aussi à la promotion de l'éducation à la culture de la paix à travers l'intégration de l'éducation de la paix dans le programme scolaire au niveau national.

L'appui à la sauvegarde du patrimoine culturel et la promotion de la diversité culturelle permettront notamment de restaurer la dignité des communautés dans cette partie nord dont le développement socio-économique dépend fortement de son patrimoine culturel. Ainsi la culture pourra jouer un rôle primordial dans la construction de la paix et de la cohésion sociale en créant un espace de dialogue, pour les membres des communautés dans leur diversité de fonction sans exclusion.

1.3. Partenariats et stratégies

Les Nations Unies entendent accompagner les efforts du Gouvernement durant les cinq prochaines années à la réalisation des objectifs liés au rétablissement de la paix, la stabilisation et la cohésion sociale, avec la participation des autres acteurs parties prenantes (collectivités décentralisées, organes déconcentrés de l'Etat, institutions nationales, les communautés, société civile, secteur privé, etc.).

Les Nations Unies vont poursuivre leur appui au processus de négociation et le suivi de la mise en œuvre de l'accord global de paix au niveau national, et accompagner les processus liés au dialogue inclusif national et communautaire.

Le processus de réconciliation nationale devra aller de pair avec des efforts visant à faciliter, restaurer le dialogue communautaire et à renforcer la cohésion sociale. Un accent particulier sera mis sur l'accompagnement du Ministère de la réconciliation nationale, garant du processus de réconciliation par les autorités locales et les légitimités traditionnelles, en vue de l'élaboration de sa stratégie nationale. Cette stratégie et le plan d'action qui en découleront seront mis en œuvre en étroite collaboration avec tous les départements ministériels (en particulier ceux de la Justice, du Développement des régions du Nord, de l'Education, des Affaires humanitaires), les institutions de la République (le Bureau du Haut représentant du Chef de l'Etat pour le dialogue inter-malien, le Médiateur de la République) et les organisations de la société civile, avec une forte implication de la Coordination des ONG et associations féminines du Mali.

Un autre volet sera l'appui à la Commission de Vérité, Justice et Réconciliation (CVJR) pour exécuter son mandat dans le processus de justice transitionnelle.

Les Nations Unies appuieront le Ministère de la culture dans la réhabilitation et la restauration des sites du patrimoine culturel endommagés pendant la crise (mausolées, mosquées, musées, bibliothèques, monuments) et la sauvegarde des manuscrits anciens. Les Nations Unies appuieront également des initiatives nationales et locales qui favoriseront la promotion de la diversité des expressions culturelles. Les communautés seront au cœur du processus réhabilitation permettant de créer les conditions nécessaires pour favoriser le dialogue interculturel.

Pour le rétablissement de la sécurité dans le pays et la lutte anti-mines, les Nations Unies travailleront en partenariat avec le Gouvernement, notamment le Ministère de la défense, celui de la sécurité Intérieure et de la protection civile, la Commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères et de petits calibres, les communautés de base (hommes, femmes, enfants) et les partenaires techniques et financiers.

Les principales stratégies utilisées seront le plaidoyer et le dialogue politique, l'appui à l'élaboration de politiques, programmes, et stratégies pour la réconciliation, le renforcement des capacités institutionnelles, techniques et opérationnelles, la capitalisation et la diffusion des connaissances.

● AXE 2 : Gouvernance

L'axe **Gouvernance** retenu par les Nations Unies pour l'UNDAF+ 2015-2019 correspond à l'Axe 1 du Programme d'Actions du Gouvernement (PAG) pour la mise en place d'institutions fortes et crédibles. Il est aussi en adéquation avec le pilier 1 de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel visant à assurer une gouvernance efficace et sans exclusive dans l'ensemble de la région.

2.1. Analyse de situation

L'autorité de l'État a été affaiblie dans les régions affectées par le conflit, avec comme corollaire la destruction systématique de tout ce qui caractérise l'État, la justice et les services de sécurité. On observe une relative accalmie par rapport à l'insécurité, ce qui a permis d'enregistrer certaines avancées dans la stabilisation des Institutions et le redéploiement de l'Administration dans les régions du Nord du pays.

En moyenne, 50 % du personnel judiciaire (magistrats, procureurs de la République, agents de l'Administration pénitentiaire, y compris les administrateurs de prisons) ont été redéployés dans les régions du Nord. D'ici la fin de l'année 2014, il est attendu le redéploiement des fonctionnaires civils comme le personnel judiciaire et des forces de sécurité.

Les violences et l'insécurité ont provoqué dans les régions du nord, l'effondrement de l'appareil judiciaire et des institutions pénitentiaires déjà affectés par divers maux dont le sous-équipement, des infrastructures inadaptées ou vétustes, une carte judiciaire et pénitentiaire nécessitant une profonde réforme, une accessibilité problématique à la justice. Par ailleurs, la corruption et les délais de procédure anormalement longs entraînent des détentions irrégulières ou illégales, d'autant plus que les capacités des ressources humaines exigent de sérieux renforcements. Malgré les efforts soutenus, aussi bien par le Gouvernement que par les partenaires en vue du rétablissement de l'ordre constitutionnel, le retour de l'administration dans les régions affectées par la crise reste timide. A titre d'exemple, sur dix juridictions et onze prisons dans les régions de Kidal, Gao et Tombouctou, cinq tribunaux et sept prisons ne sont toujours pas opérationnels au 1^{er} août 2014, le reste étant toujours confronté au sous-effectif du personnel et aux problèmes structurels ci-dessus évoqués.

Les récentes élections présidentielles et législatives, respectivement tenues en juillet et août puis en novembre et décembre 2013 ont marqué le retour à l'ordre constitutionnel au Mali, avec un président et des députés démocratiquement élus. On constate cependant un taux de participation relativement faible des femmes et des jeunes (moins de 40 %), un déséquilibre dans la représentation des femmes et des jeunes dans les instances de décision, dans les postes électifs et administratifs au niveau national et local. En effet, les disparités sont encore importantes dans la participation politique où les femmes sont quasi absentes des organes de prise de décision : les femmes élues représentent seulement 10 % au parlement et 8,66 % dans les administrations locales.

Par ailleurs, l'Assemblée nationale a des capacités limitées pour assurer efficacement sa fonction législative et le contrôle citoyen. La faiblesse des capacités de l'Assemblée nationale en tant que garante du pouvoir législatif se manifeste, entre autres par un nombre insuffisant de lois initiées. Rappelons que la dernière législature de l'Assemblée nationale a été renouvelée à plus de 80 %, ce qui laisse présager un important besoin de renforcement de capacités des députés.

Les efforts entrepris par le Gouvernement pour impulser une réforme de la décentralisation sont en cours. En effet, les faiblesses observées sont liées, de manière structurelle, au manque de cohérence entre les planifications nationales et locales et une absence de mise à disposition adéquate des compétences et de moyens financiers aux collectivités pour qu'elles accomplissent leurs missions. Les Etats généraux de la décentralisation organisés en 2013 ont recommandé de ramener les collectivités au centre du développement et développer leurs capacités à fournir des services de qualité aux citoyens. Le chantier de la réforme engagée permettra d'approfondir la décentralisation axée essentiellement sur la régionalisation.

La crise a par ailleurs exacerbé les allégations et violations des droits de l'homme. En effet, des défis continuent d'exister par rapport aux violations des droits de l'homme commises par les deux parties pendant le conflit qui font

face parfois à une situation d'impunité généralisée. Les cadres de protection en vigueur au Mali sont inadéquats, notamment en ce qui concerne les violences commises contre les femmes et les enfants. Le Gouvernement a engagé des réflexions en vue de l'opportunité de la mise en place de Cellules d'appui judiciaire et/ou d'autres structures pouvant faciliter l'accès des victimes à l'assistance judiciaire et accélérer le processus d'examen des dossiers.

2.2. Contribution des Nations Unies

Les Nations Unies entendent accompagner durant les 5 prochaines années les efforts du Gouvernement et d'autres acteurs parties prenantes (collectivités décentralisées, organes déconcentrés de l'Etat, institutions nationales, société civile, secteur privé, etc.) dans la réalisation du vaste chantier de réforme démocratique.

Eu égard aux priorités du Gouvernement en matière de bonne gouvernance, l'assistance des Nations Unies sera fournie à travers l'effet suivant: « *Les institutions étatiques, nationales et locales, exercent de manière plus efficace leurs missions de service public et les acteurs non étatiques participent et assurent le contrôle citoyen en conformité avec les principes de bonne gouvernance et d'Etat de droit.* »

Les initiatives que les Nations Unies vont soutenir à travers cet effet permettront (i) d'améliorer Les capacités de l'Assemblée Nationale et des structures de contrôle des Finances publiques; (ii) de renforcer les capacités de l'Etat, des OGE et OSC en vue de l'amélioration de la crédibilité des processus électoraux et d'une plus grande participation, notamment des femmes et des jeunes; (iii) d'appuyer la réforme de la décentralisation et de la consolidation de la gouvernance locale; (iv) d'accroître les capacités des OSC et des médias pour un meilleur contrôle citoyen; (v) de renforcer le fonctionnement des Institutions judiciaires et pénitentiaires; (vi) d'appuyer les mécanismes nationaux formels et informels de promotion et de protection des droits de l'Homme.

Dans le cadre de la consolidation de l'Etat de droit et de la démocratie au Mali, le Gouvernement, sur la base des enseignements tirés de la crise politico-institutionnelle de 2012, envisage de conduire une réforme en profondeur de la gouvernance publique.

Ainsi, les Nations Unies renforceront les systèmes et processus électoraux, et contribueront à la consolidation de l'Etat de droit. La contribution des Nations Unies permettra de renforcer les capacités des Institutions de la République et des acteurs non étatiques afin qu'elles soient plus fortes et crédibles.

Il s'agira aussi de donner un nouveau souffle à la décentralisation à travers le renforcement des capacités des acteurs pour qu'ils améliorent l'exercice de leur mission de service public, assurent davantage la redevabilité des institutions et renforcent leurs capacités de résilience aux crises et conflits. Les réformes prévues visent à approfondir la décentralisation en vue d'une régionalisation de la planification pour le développement et du renforcement des pouvoirs des collectivités territoriales. L'approfondissement de la décentralisation apparaît comme une option fondamentale dans la recherche de l'unité nationale et de l'intégrité du territoire, d'une meilleure gouvernance démocratique et d'un développement harmonieux du pays.

Tirant les enseignements de la crise, qui a révélé la fragilité de l'économie, les Nations Unies vont renforcer les capacités nationales et locales de formulation, planification, mise en œuvre, suivi et évaluation des stratégies nationales et politiques publiques. Cela est essentiel pour enraciner solidement les bases d'une meilleure planification et gestion de la réduction durable de la pauvreté. A cet effet un soutien sera accordé notamment à la modernisation de l'état civil, aux services de statistiques nationales ainsi qu'aux institutions en charge de la formulation, la planification des politiques publiques.

Pour améliorer la qualité du contrôle parlementaire, il est aussi nécessaire de renforcer les capacités des organes de contrôle de l'Etat, notamment la Section des comptes de la Cour Suprême. Les parlementaires bénéficieront d'un renforcement des capacités spécifiques sur les techniques d'élaboration des propositions de lois, d'analyse des projets de lois et des textes réglementaires y afférents.

Les Nations Unies accompagneront les efforts du Gouvernement tendant au renforcement de l'Etat de droit, à travers l'appui technique et financier aux initiatives permettant d'améliorer le fonctionnement des institutions judiciaires et pénitentiaires et des organes de lutte contre l'impunité. Dans ce cadre, l'appui à l'adoption et à la mise en œuvre

d'une nouvelle stratégie de réforme des secteurs judiciaire et pénitentiaire incluant un volet relatif au renforcement de la redevabilité et de la lutte contre la corruption sera une priorité stratégique.

Le renforcement de la coopération avec les mécanismes internationaux des droits de l'homme est aussi essentiel afin de s'assurer que le Mali bénéficie d'un appui conséquent pour sortir de la crise de manière inclusive. Ainsi, l'assistance technique sera étendue aux institutions nationales et à la société civile, afin de mettre en œuvre les engagements pris pour le respect des droits de l'homme, y inclus les droits des femmes, des adolescents et des jeunes.

Les Nations Unies accorderont une attention particulière à l'amélioration de la représentativité politique des femmes et à la promotion de la participation citoyenne, y inclus les jeunes, à travers le renforcement des capacités des organisations de la société civile et des communautés de base. Les actions envisagées pour remédier à cette sous-représentation des femmes se consacreront au niveau *(i)* institutionnel pour rendre sensible les organes de gestion des élections, appuyer et accompagner la décentralisation au Mali et influencer les processus de réformes (en cours et à venir) pour l'intégration de mesures spéciales favorisant la participation des femmes à la vie politique dans les textes (loi sur le quota/parité, loi électorale, Constitution, Charte des partis politiques, etc.); *(ii)* politique, pour une meilleure prise en compte du genre au sein des partis politiques tout en favorisant la participation des jeunes (hommes et femmes) aux activités politiques pour assurer la relève; *(iii)* communautaire, à travers le renforcement des capacités des femmes candidates et élues afin qu'elles soient mieux outillées dans l'exercice de leurs mandats.

2.3. Partenariats et stratégies

La mise en œuvre de l'UNDAF+ se fera dans un cadre partenarial entre les Nations Unies et le Gouvernement, élargi aux partenaires non traditionnels, aux collectivités territoriales, aux Institutions démocratiques, au secteur privé et à la société civile. Des liens de collaboration seront également établis avec des organisations régionales (CEDEAO, Union africaine) autour de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, dans le domaine de la gouvernance et plus spécifiquement sur la mise en œuvre de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la bonne gouvernance, qui seront autant d'opportunités de développement de partenariats Sud - Sud.

La stratégie consistera à se positionner sur des secteurs où les Nations Unies disposent des avantages comparatifs réels. C'est pourquoi, elles appuieront les politiques de réformes institutionnelles, le développement des capacités des Institutions, des acteurs non étatiques et de structures décentralisées, pour un transfert effectif des compétences et des ressources en vue de délivrer des services locaux avec efficacité, transparence et participation citoyenne, et contribuer au progrès dans la jouissance des droits de l'homme. La politique de régionalisation à travers le contrat - plan « Etat - collectivités » sera mise à contribution pour une planification plus adaptée au développement à la base.

En outre, les Nations Unies contribueront aux efforts de plaidoyer en vue de la promotion des droits de l'Homme, de l'équité et égalité du genre et un meilleur respect des normes de déontologie et d'éthique dans les services publics.

● AXE 3: Accès aux services sociaux de base

L'axe 3 de l'UNDAF + **Accès aux services sociaux de base de qualité** est en adéquation avec l'Axe 4 du Programme d'Actions du Gouvernement relatif à la reconstruction de l'école malienne et avec l'axe 6, mise en œuvre d'une politique active de développement social. Il est aussi en adéquation avec le pilier 3 de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel visant à renforcer la résilience à long terme des communautés et des systèmes.

3.1. Analyse de situation

Depuis 2012, la crise multidimensionnelle que traverse le pays a eu des conséquences négatives sur le bien-être des populations. La qualité des services est généralement faible; ces services sont inégalement répartis entre les régions ainsi que le milieu de résidence (urbain ou rural). De même, le recouvrement de coûts et la persistance des barrières financières et culturelles limitent significativement l'accès et l'utilisation des services disponibles. A l'exception de 20 % de la population la plus riche, toutes les autres catégories de population accusent un écart de couverture de services de santé estimé à plus de 60 %!

En ce qui concerne les services sociaux de base, différents rapports nationaux comme l'EDSM-V 2012-2013 et le MICS-ELIM 2010, permettent de mettre en évidence les progrès réalisés entre la période 2006-2013. Entre 2006 et 2010, les enfants bénéficient d'une meilleure couverture vaccinale pour le DPT 3² qui a augmenté de 68 % à 74 %; l'utilisation de moustiquaires imprégnées est passée de 27 % à 46 %; 81 % des enfants de moins de 5 ans enregistrés à l'état civil contre 60 % en 2006.

Dans le domaine de l'éducation, selon le MICS (2010), on estime à 1,2 million le nombre d'enfants non scolarisés ou déscolarisés. Les raisons sont liées à des barrières financières et culturelles dont les conséquences se traduisent par des disparités d'accès, une faible qualité des apprentissages et un faible taux d'achèvement du cycle primaire. Seuls 40 % des enfants de 7 à 12 ans entrent en première année de l'école fondamentale à l'âge requis (7 ans) et 56 % des filles n'achèvent pas le premier cycle fondamental, contre 47,3 % des garçons. Le taux net de fréquentation scolaire a augmenté de 42,8 % à 50,7 % entre 2006 et 2010. Par ailleurs, selon le Rapport Education pour Tous (EPT 2013), le conflit armé au nord a affecté la scolarisation d'environ 400 000 enfants. L'un des principaux défis de l'enseignement au Mali demeure l'insuffisance d'enseignants qualifiés. Toutefois, le ratio d'encadrement (élèves par enseignant) s'est amélioré passant de 62/1 à 48/1 entre 1999 à 2011 grâce aux recrutements d'enseignants contractuels non qualifiés.

Environ 67 % de la population a accès à l'eau potable. Cependant, le taux d'accès dans les zones rurales représente seulement la moitié de celui des zones urbaines. Par ailleurs une personne sur 8 pratique encore la défécation à l'air libre tandis que 36 % des familles utilisent des toilettes améliorées (*Joint Monitoring Programme for WASH - JMP*, 2014). Selon une étude de l'UNICEF-Mali (2011), moins d'une école sur dix dispose des infrastructures d'eau et d'assainissement adéquates.

Dans le domaine de la santé de la reproduction et des droits de santé de reproduction, le taux d'accouchements assistés par un personnel formé (y compris matrones) est estimé à 58,6 % contre 49 % en 2006. Le taux de mortalité maternelle est passé de 464 pour 100 000 naissances vivantes en 2006 (EDSM 2006) à 368/100 000 en 2012 (EDSM 2012-2013); ainsi, environ 13 femmes décèdent chaque jour en donnant la vie. Le rapport de revue SONU de 2006 à 2012 montre que tous les centres de santé de référence (60 CSref en tout), à l'exception de six saccagés dans les régions du Nord au cours de la crise, offrent les services de soins obstétricaux et néonataux d'urgence complets (SONUC). Par contre, seulement 81 centres de santé communautaires (CScom) sur les 1134 soit 7,14 % offrent les soins obstétricaux néonataux d'urgence de base (SONUB). Sur la période de 2000 à 2012, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans qui est estimé à 124 décès pour 1000 naissances vivantes a baissé de 42 % (IGME 2014; Groupe inter-agences pour l'estimation de la mortalité des enfants).

La prévalence contraceptive moderne sans la MAMA est passée de 6 % en 2006 à 10 % en 2012. Les besoins non satisfaits en matière de contraception ont été estimés à 31 % (EDS-M IV) et 26 % (EDS-M V) pour les femmes en union.

¹ Voir fiche technique du Mali dans le *Rapport décennal compte à rebours 2015 : survie de la mère, du nouveau-né et de l'enfant*.

² DPT 3: diphtérie, coqueluche et tétanos.

La situation nutritionnelle reste stable avec peu d'améliorations dans les dernières années. Selon les enquêtes nutritionnelles SMART, la prévalence de la malnutrition aiguë globale reste entre 8 % et 12 % chaque année depuis 2010 et la malnutrition chronique touche plus d'un enfant sur quatre. Les disparités entre régions restent très importantes. Les carences en micronutriments restent très élevées chez les groupes vulnérables, tel que les enfants et les femmes en âge de procréer. Ainsi, le retard de croissance constitue une sérieuse préoccupation, eu égard à ses effets souvent irréversibles sur la santé, le développement physique et mental chez l'enfant. Vu l'ampleur et la persistance des problèmes nutritionnels dans le pays, leurs origines multiples et leurs impacts sur les différents secteurs de développement, l'approche de lutte multisectorielle adoptée avec l'appui de REACH³ devrait se poursuivre.

Les normes sociales perpétuent certaines violences basées sur le genre (VBG) ainsi que des pratiques obsolètes, qui portent atteinte aux droits des femmes et des enfants/adolescentes. L'excision touche neuf femmes sur dix. Le mariage précoce est largement pratiqué et même autorisé dans le nouveau Code de la famille, en contradiction avec les engagements du Mali vis-à-vis des traités internationaux qu'il a signés dans ce domaine. En effet 15 % des filles sont mariées avant 15 ans et 61 % avant 18 ans. Les adolescentes constituent 18 % de l'ensemble des femmes en âge de procréer et contribuent pour 14 % à la fécondité totale des femmes. 33 % des adolescentes ont déjà eu au moins un enfant. Dans seulement 40 % des cas, les accouchements des adolescentes ont été assistés par un personnel qualifié. L'utilisation des méthodes modernes de contraception est seulement de 5,5 % pour les adolescentes sexuellement actives de 15 à 19 ans; 23,3 % de leurs besoins en planification familiale ne sont pas satisfaits.

Selon EDSM V moins d'un jeune (15-24 ans) sur quatre a une connaissance complète/approfondie du VIH Sida. La prévalence de l'infection au VIH est de 1,3 % chez les femmes contre 0,8 % chez les hommes. Elle est de 3,7 % chez les vendeuses ambulantes et 24,2 % chez les professionnelles du sexe (ISBS 2009).

L'accès des femmes enceintes aux traitements ARV s'est accru passant de moins de 30 % en 2006 à plus de 60 % en fin 2012 (source: SE/HCNL). Le taux de couverture ARV en fin 2012 était de 48,7 % (source: SE/HCNLS).

3.2. Contribution des Nations Unies

C'est au regard des progrès observés mais aussi des défis et priorités nationales exprimés notamment dans les documents stratégiques (Cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté, CSCRP 2012-2017); Plan d'Action du Gouvernement (PAG 2014-2018) que les Nations Unies contribueront à l'effet suivant: « *D'ici 2019, les populations, en particulier les plus vulnérables et celles affectées par les crises, ont un accès accru et équitable et utilisent des services sociaux de base de qualité.* » Les initiatives que les Nations Unies vont soutenir à travers cet effet permettront: (i) d'accroître l'accès à un paquet intégré de soins de qualité, y compris les informations et services de santé reproductive et de planification familiale (ii) d'accroître l'accès aux services de prévention du VIH/SIDA et de prise en charge des PVVIH; (iii) d'accroître l'accès et la qualité de l'éducation; (iv) de prévenir et traiter la malnutrition des enfants et des femmes; (v) de consolider le cadre de protection et de prise en charge adéquate des groupes vulnérables contre les violences, abus et exploitation; (vi) de réformer le cadre politique et juridique de protection sociale afin que les groupes vulnérables bénéficient de services de protection sociale adéquats. Toutes ces initiatives seront déclinées en produits réalisables et mesurables à l'horizon 2019 (réf. Cadre des résultats pour les SSB).

La qualité des soins dans les établissements de santé, y compris la PTME et la prise en charge des enfants séropositifs, sera améliorée à travers le renforcement des capacités techniques et la fourniture d'équipements de soins maternels et infantiles aux services de santé et aux sites communautaires, avec un accent particulier sur les régions du Nord affectées par le conflit. La réhabilitation des CScom et CSref endommagés lors des événements sera soutenue. Pour le VIH Sida, les anciens sites de prise en charge seront également réhabilités et de nouveaux sites seront mis en place; une étude sur la prévalence du VIH sera lancée dans les régions de Gao, Tombouctou et Kidal.

Les Nations Unies soutiendront les efforts et les initiatives du Gouvernement du Mali et de ses partenaires afin d'arriver à une meilleure maîtrise de la croissance démographique. Les Nations Unies soutiendront les services de santé de la reproduction, y compris la planification familiale. L'accès des adolescents et adolescentes à ces services, y compris l'information, sera particulièrement soutenu.

En matière de nutrition, le renforcement de la prise en charge de la malnutrition aiguë modérée et sévère restera

³ REACH: *The Renewed Efforts Against Child Hunger and under nutrition.*

une priorité ainsi que la prévention de la malnutrition chronique y compris les carences en micronutriments. Au niveau communautaire, la contribution des Nations Unies visera l'augmentation de la couverture de la PCIMA à travers le renforcement du dépistage de la malnutrition aiguë. S'agissant de la prévention de la malnutrition chronique, les efforts porteront sur la sensibilisation et la promotion de meilleures pratiques d'alimentation du jeune enfant et de la femme.

Les interventions en matière de l'éducation mettront l'emphase sur l'école fondamentale (6 à 15 ans) et, notamment, sur la levée des barrières liées aux disparités d'accès, le maintien à l'école et la qualité de l'enseignement afin de favoriser une meilleure transition entre le préscolaire, le primaire et le secondaire. Il s'agira entre autre de soutenir la scolarisation des filles et des enfants exclus du système éducatif notamment dans les zones les plus défavorisées particulièrement à Mopti et Sikasso et dans les régions du Nord. Par ailleurs, les Nations Unies soutiendront les initiatives d'éducation non formelle afin de donner de nouvelles chances aux enfants exclus du système éducatif et d'augmenter leurs compétences de vie courante notamment à travers l'éducation à la vie, l'éducation à la citoyenneté, et les formations professionnelles. En outre, l'école servira de cadre pour la promotion du dialogue intercommunautaire, de la cohésion sociale notamment à travers l'éducation à la culture de la paix. L'appui aux cantines scolaires permettra de renforcer l'accès et la rétention des enfants à l'école.

Dans le cadre de la prise en charge des victimes/survivantes des violences basées sur le genre, les interventions seront axées sur la prévention et la prise en charge holistique (clinique, légale, psycho-sociale et sécuritaire). La prévention des mutilations génitales féminines sera renforcée par des mesures multisectorielles au niveau de la communauté, des services (accompagnement médical, psycho-social...) et dans le cadre des politiques et de la législation. Dans le cadre du *Gender mainstreaming*, la réduction du mariage précoce sera soutenue par des stratégies multisectorielles et multipartenaires comme la scolarisation et le maintien des filles à l'école et le plaidoyer auprès des autorités administratives et religieuses.

La reformulation du cadre politique et juridique de protection sociale sera soutenue ainsi que l'accès aux services de protection tels que les mutuelles de santé.

3.3. Partenariats et stratégies

Les Nations Unies entendent accompagner durant les cinq prochaines années, les efforts du Gouvernement, avec la participation des autres acteurs parties prenantes (collectivités décentralisées, organes déconcentrés de l'Etat, institutions nationales, société civile, secteur privé, etc.) à la réalisation des objectifs liés à l'accès accru des populations aux services sociaux de base de qualité, avec une attention particulière sur les groupes les plus défavorisés et la réduction des inégalités régionales et de genre. Les collectivités décentralisées assumeront entre autre le développement des services sociaux de base dans leur localité; la société civile assurera la mobilisation et la participation des populations pour la prise en compte de leurs besoins et droits en matière de services sociaux de base. Les organisations à base communautaire, et le secteur privé seront mis à contribution pour l'offre des services sociaux de base dans les domaines de la santé; de l'éducation et de l'eau assainissement, et aussi en faveur de la mobilisation des ressources. Les communautés seront renforcées pour faire valoir leurs droits et exiger plus de redevabilité des obligataires de services.

Les principales stratégies utilisées seront le plaidoyer, l'appui conseil, le renforcement des capacités institutionnelles, techniques et opérationnelles, la capitalisation et la diffusion des connaissances.

● Axe 4 : Croissance inclusive et développement durable

Le dernier axe de l'UNDAF+ 2015-2019 **Croissance inclusive et développement durable** est aligné sur le 5^e Axe du Programme d'Actions du Gouvernement consacré à la construction d'une économie émergente. Il est aussi en adéquation avec le pilier 3 de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel visant à renforcer la résilience à long terme des communautés et des systèmes.

4.1. Analyse de situation

La crise politique et sécuritaire de 2012 a plongé le Mali dans une crise économique et sociale profonde avec une stagnation de l'économie en 2012 suite à une croissance moyenne de 5 % par an entre 2008 et 2011. La suspension de l'aide publique au développement (à l'exception de l'aide humanitaire) de la part de presque tous les partenaires au développement et l'effondrement des secteurs économiques clés, ont entraîné une chute du taux de croissance qui est passé de 2,7 % à 0 % en 2012, puis à 1,7 % en 2013. Cette croissance économique reste peu inclusive avec de fortes inégalités, (coefficient de Gini 0,36, indice d'inégalité genre 0,673)⁴. Le taux de pauvreté reste élevé avec une moyenne nationale de 43,6 % en 2013; 57 % en milieu rural et 31 % en milieu urbain. En outre, avec un Indice de Développement Humain de 0,407 le Mali se classe au 176^e rang sur 186.

L'analyse des implications entre croissance économique et démographique durant l'année 2013, montre que l'accroissement rapide de la population au Mali (3,6 %), n'a pas été suivi d'une croissance économique soutenue afin de maintenir et d'améliorer le niveau global de vie des populations. En effet, pendant cette période, l'économie mondiale a été marquée par un ralentissement de l'activité économique. Les crises exogènes, combinées aux effets collatéraux de la crise 2012 ont eu un impact négatif sur l'économie malienne, affectant ainsi la mise en œuvre des politiques d'emploi et de formation professionnelle.

Selon les services publics d'emploi comme la Direction nationale de l'emploi, près de 100 000 nouveaux actifs arrivent sur le marché de l'emploi chaque année et seulement 35 000 emplois formels sont créés en moyenne.

L'insécurité alimentaire chronique touche environ un quart des ménages ruraux, principalement dans le Nord et la bande sahélienne⁵. Elle est principalement liée à la pauvreté mais aussi aux déplacements forcés, à la vulnérabilité des moyens de subsistance et à l'érosion de la résilience des ménages face aux aléas climatiques et aux nombreux chocs récurrents subis au cours de ces quatre dernières années⁶. En mars 2014, les analyses issues du Cadre harmonisé ont estimé le nombre de personnes sévèrement affecté par l'insécurité alimentaire à 1,5 million de personnes⁷. La reconstruction et le renforcement des moyens de subsistance et la résilience des ménages vulnérables s'avèrent indispensables pour stabiliser/améliorer les niveaux d'insécurité alimentaire.

L'Aide publique au développement (APD) a augmenté de 7 % entre 2012 et 2013 et se situe à un niveau de 8,71 % du PIB en 2014 à la faveur de l'aide d'un total de 3,5 milliards d'euros promis par la communauté internationale lors de la conférence de Bruxelles de mars 2013. Le taux d'inflation s'est établi à 0,6 % en décembre 2013 contre 5,3 % en 2012, principalement en raison d'une diminution des prix des denrées alimentaires et est estimé à 2 % en 2014.

S'agissant des questions environnementales, le conflit a accentué les difficultés existantes, notamment sur les problématiques d'accès à l'eau potable et à l'assainissement qui ont connu un net recul particulièrement dans le Nord, ainsi qu'une augmentation de la dépendance au charbon de bois avec les personnes déplacées accélérant ainsi la déforestation.

On note tous les ans une avancée du désert caractérisée par une baisse des isohyètes nord vers le sud de 200 km durant les 20 dernières années (source: Seconde communication nationale), une fréquence plus élevée des catastrophes naturelles comme les inondations, les sécheresses, les invasions acridiennes, les épidémies et épizooties ainsi qu'une

⁴ *World Development indicators*, World Bank, 2013.

⁵ Enquête de base de la sécurité alimentaire et de la nutrition au Mali (EBSAN 2007 et 2008).

⁶ 70 % d'entre eux tirant leurs revenus essentiellement de l'agriculture, de l'élevage, de l'agropastoralisme, du pastoralisme nomade ou de la pêche.

⁷ Estimation du nombre de personnes classées en phase 3 et plus.

diminution d'environ 20 % de la pluviométrie moyenne annuelle comparée à celle de la décennie précédente du fait des changements climatiques.

Cette situation a un impact négatif sur les ressources naturelles à partir desquelles au moins 70 % des populations les plus vulnérables, particulièrement les jeunes, les femmes et les plus pauvres tirent leurs moyens de subsistance. En 30 ans (1980-2010), les catastrophes résultant des phénomènes naturels ont affecté près de 3 millions de personnes et en ont tué environ 3 000. Par exemple, les évaluations post-catastrophes en 2013 ont fait état de façon globale dans les communes 1 et 4 de Bamako plus de 60 000 victimes et 56 décès.

Le Mali avec le soutien de CADRI (*The Capacity for Disaster Reduction Initiative*) a entamé en 2011 une évaluation des capacités nationales et inter-agences en matière de réduction des risques de catastrophes (RRC) qui nécessite une actualisation suite au conflit.

Des initiatives régionales pour renforcer la résilience dans la région du Sahel sont en place notamment l'initiative de partenariat multipartite pour la résilience dans le Sahel AGIR (Alliance globale pour l'initiative résilience Sahel), conçu comme un effort concerté pour adresser la crise alimentaire et nutritionnelle au Sahel. L'objectif principal est de minimiser l'ampleur des crises similaires, à l'avenir par une approche globale combinant la protection sociale, les secteurs sociaux, nutrition, sécurité alimentaire, marchés, pastoralisme et gestion des ressources naturelles, changement de climat/RRC.

Enfin la gestion des déchets reste problématique. Les infrastructures de stockage manquent, il n'existe pas de dépôts de transit autorisés sauf dans quelques grandes villes et la majorité des ordures pré-collectées finissent dans des dépôts anarchiques ou dans les cours d'eau, créant de nombreux risques sur la santé des populations et renforçant la pollution locale.

4.2. Contribution des Nations Unies

Dans ce contexte, les Nations Unies contribueront aux efforts des autorités maliennes dans leur quête d'une croissance économique inclusive à travers l'effet suivant : « *Les populations défavorisées particulièrement les femmes et les jeunes, bénéficient de capacités et d'opportunités productives accrues, dans un environnement sain et durable, favorable à la réduction de la pauvreté.* »

Les initiatives que les Nations Unies vont soutenir à travers cet effet permettront : (i) de mettre à disposition des populations défavorisées des moyens et activités génératrices de revenus pour améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle ; (ii) d'améliorer les capacités productives et commerciales de l'Etat et du secteur privé pour impulser une croissance verte et inclusive ; (iii) d'accroître la création d'emplois et d'entrepreneuriat féminin pour une meilleure insertion socio-économique des jeunes et des femmes ; (iv) de permettre aux populations de bénéficier d'un meilleur accès durable à l'eau et un assainissement adéquat ; (v) de renforcer la résilience des populations face aux changements climatiques grâce à des mesures d'adaptation aux changements climatiques et de réduction des risques de catastrophes ; (vi) d'appuyer les populations et les autres acteurs affectés par la désertification et la déforestation afin de bénéficier de capacités accrues pour gérer de manière durable les ressources naturelles et protéger la biodiversité et les écosystèmes.

La contribution des Nations Unies visera à appuyer le Gouvernement, les populations et les autres acteurs publics et privés, en vue d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et de favoriser l'insertion socio-économique des jeunes et des femmes.

Il s'agira notamment de renforcer les compétences nationales en gestion du développement, d'améliorer les capacités productives par la création de la valeur ajoutée dans l'ensemble de l'économie, de renforcer le dialogue public - privé en vue d'impulser les réformes favorables à l'environnement des affaires et de promouvoir les activités génératrices de revenus pour les populations défavorisées ainsi que leur accès à un secteur financier inclusif.

En outre, l'appui à l'amélioration de l'efficacité des politiques d'emploi pour résoudre le chômage des jeunes et la promotion de l'entrepreneuriat féminin seront aussi des priorités, notamment la nouvelle Politique nationale de l'emploi validée par le comité intersectoriel de suivi de la déclaration de Ouagadougou.

Par ailleurs, dans le domaine de l'environnement, la contribution des Nations Unies visera l'amélioration du cadre de vie à travers un accès durable à l'eau et à un assainissement adéquat, le renforcement de la résilience des populations face aux changements climatiques par l'utilisation accrue des énergies renouvelables et des mesures de réduction des risques de catastrophes, l'actualisation de la politique nationale d'assainissement en lien avec les objectifs de la décentralisation. Il s'agira aussi de renforcer les capacités des populations pour une gestion durable des ressources naturelles, la protection de la biodiversité et des écosystèmes, l'amélioration de l'efficacité énergétique, la gestion et la valorisation des déchets. Le système des Nations Unies accompagnera la mise à jour du rapport d'évaluation des capacités en RRC et le développement d'un plan d'action.

Il apportera également son appui dans la mise en œuvre de l'initiative de formulation des priorités résilience pays dans le cadre de l'Alliance globale pour la résilience au Sahel et en Afrique de l'Ouest en synergie avec la stratégie intégrée de l'ONU pour le Sahel.

4.3. Partenariats et Stratégies

Pour une mise en œuvre efficace de tous ces appuis, les Nations Unies devront nouer des partenariats avec les PTF y compris les institutions de Bretton Woods principalement dans les domaines clés de l'économie et de l'environnement énumérés ci-dessus. Des efforts seront aussi déployés pour favoriser la coopération Sud - Sud, notamment celle avec les pays émergents y compris les BRICS, avec un accent particulier sur la collaboration avec les institutions africaines (UA, NEPAD, UEMOA, CEMAC, CEDEAO) pour l'harmonisation et la mise à niveau des politiques, ainsi que l'accès à des espaces commerciaux plus vastes. Dans le cadre de l'appui au respect des accords et conventions internationaux, les institutions internationales compétentes dans le domaine de l'environnement et des changements climatiques seront aussi des partenaires privilégiés.

Les Nations Unies accompagneront le Gouvernement dans l'appropriation et la mise en œuvre des futurs objectifs de développement durable (ODD) qui seront adoptés prochainement par l'Assemblée générale des Nations Unies et dont la teneur correspond déjà à de nombreuses actions de l'UNDAF+.

La création du Fonds Climat au Mali est un outil essentiel pour mobiliser des financements visant à atteindre l'objectif du Mali pour une économie verte et résiliente.

Les Nations Unies soutiendront le Gouvernement du Mali dans la mise en œuvre de ses engagements pris dans le cadre de l'initiative assainissement et eau pour tous.

Initiatives ne figurant pas dans les matrices de résultats UNDAF+

Les interventions des Nations Unies qui pourraient être formulées en dehors de l'UNDAF + 2015-2019 sont de trois ordres.

Premièrement, des actions qui n'entrent pas dans le cadre de la promotion du développement, en particulier les actions humanitaires articulées dans le Plan de réponse stratégique décrivant les mesures et actions nécessaires pour une meilleure préparation à l'urgence et aboutir ainsi à une réponse humanitaire, prompte, coordonnée et efficace en faveur des populations affectées. Afin de faire face à l'épidémie de la maladie à virus Ebola au Mali, les Nations Unies vont soutenir la mise en œuvre d'actions essentielles et apporteront leur aide pour une réponse effective aux niveaux national, régional, et transfrontalier. Il s'agira essentiellement : d'arrêter la propagation du virus, d'assurer les services essentiels, et de soutenir les familles ou communautés affectées par la maladie. L'appui des Nations Unies en coordination avec la Mission des Nations unies pour la lutte contre Ebola (UNMEER) va réunir un large éventail d'acteurs et d'expertise pour appuyer les efforts nationaux en termes de planification et de riposte efficace contre le virus Ebola.

Deuxièmement, les actions liées à la fonction militaire de la MINUSMA, et pour lesquelles les objectifs et la portée ne sont pas en adéquation avec un cadre de développement classique.

Troisièmement, des domaines de développement émergents qui pourraient être définis par les autorités nationales et auxquelles les Nations Unies pourraient répondre en fonction de la disponibilité de certains fonds d'affectation spéciale.

Mise en œuvre

Les quatre axes de coopération retenus offrent aux Nations Unies, sous le leadership du Coordonnateur résident, l'occasion d'opérationnaliser leur volonté d'être « Unies dans l'action ». Pour faciliter la réalisation des effets escomptés du Plan Cadre à travers le développement des différents produits.

Le Gouvernement du Mali et les Nations Unies ont convenu de mettre en place un Comité de pilotage (CP) au niveau central, co-présidé par le représentant du Gouvernement malien (Ministère des affaires étrangères, de l'intégration africaine et de la coopération internationale) et le Coordonnateur résident des activités opérationnelles du Système des Nations Unies au Mali. Ce Comité de pilotage regroupera des représentants des départements ministériels, des organisations nationales, incluant la société civile, des représentants des administrations régionales, et des agences des Nations Unies. Il se réunira une fois par an pour valider les progrès réalisés et prendre connaissance des contraintes et opportunités et donner des orientations pour garantir une meilleure réalisation des résultats de l'UNDAF+. Si la situation le requiert, il pourra se réunir de manière ad hoc. Il s'appuiera sur quatre groupes de travail (GT) qui seront formés sur la base des quatre axes stratégiques retenus.

Le présent Plan Cadre sera aussi l'occasion pour les Nations Unies au Mali de mettre en pratique les principes de la Déclaration de Paris et du Partenariat de Busan à travers notamment: l'alignement de ses interventions sur les priorités nationales, l'utilisation des systèmes nationaux de suivi - évaluation ainsi que l'Approche harmonisée de transferts des ressources (HACT) aux partenaires nationaux en charge de l'exécution des programmes.

● Partenariat

La mise en œuvre de l'UNDAF+ se fera à travers un partenariat, sous le leadership du Gouvernement. A cet égard, il faudra continuellement veiller à la cohérence des actions menées par les Nations Unies avec les défis et les priorités nationales. Il s'agira aussi de s'assurer de la coopération avec les partenaires au développement pour une meilleure articulation entre l'UNDAF+ et leurs cadres stratégiques d'assistance au Mali, en particulier la Stratégie commune d'assistance pays (SCAP). Enfin, il convient de garder à l'esprit l'appui que les Nations Unies devront apporter au Mali dans la mise en œuvre de ses engagements internationaux, notamment ceux prévus dans l'agenda post 2015.

La coordination entre les Nations Unies et les autres partenaires au développement sera réalisée dans le cadre des réunions mensuelles des chefs de mission sous la direction de la Troïka élargie. La participation du Coordonnateur résident à ce cadre de concertation permettra de renforcer la complémentarité des actions, voire le développement de programmes conjoints.

● Mécanismes de coordination

En vue de faciliter l'atteinte des résultats de l'UNDAF+, un cadre de coordination, favorisant le dialogue et le partenariat stratégique avec la partie nationale et la concertation avec les autres partenaires au développement sera mise en place. En s'appuyant sur une approche harmonisée et une programmation conjointe, ce cadre de coordination assurera une meilleure cohérence dans l'action et veillera à l'augmentation de l'impact des interventions des Nations Unies au Mali.

La MINUSMA et l'Equipe pays, constituée des chefs d'agence du Système des Nations Unies, assureront la coordination et le suivi des activités de mise en œuvre de l'UNDAF+. Pour le Gouvernement du Mali, le Ministère des affaires étrangères, de l'intégration africaine et de la coopération internationale assurera la coordination générale du processus de l'UNDAF+ (organisation des revues annuelles, à mi-parcours, des missions sur le terrain dans le cadre de l'élaboration des programmes conjoints), cependant, la mise en œuvre technique des programmes, projets et interventions à caractère sectoriels sera faite directement en collaboration avec les ministères sectoriels.

Le Programme management Team (PMT) aura la responsabilité de l'opérationnalisation de l'UNDAF+. Ce groupe composé des adjoints/directeurs de programme des différentes agences, de différentes sections de la MINUSMA et du Bureau du Coordonnateur résident s'appuiera techniquement sur les groupes thématiques pour la mise en œuvre de l'UNDAF+ et servira de passerelle entre ces groupes et l'Equipe pays des Nations Unies.

Quatre groupes thématiques (GT) correspondant aux quatre axes d'intervention des Nations Unies pour la période 2015-2019 seront mis en place. Chaque groupe thématique sera responsable du suivi de l'atteinte des résultats ou produits attendus dans son domaine d'intervention. L'approche de programmation conjointe, y compris avec les autres partenaires au développement et le Gouvernement du Mali, sera fortement encouragée.

L'Opération management Team (OMT) composé des adjoints/directeurs d'Opérations des agences, de différentes sections de la MINUSMA et du Bureau du Coordonnateur résident, déjà fonctionnel, poursuivra ses travaux dans la recherche d'harmonisation et l'application des procédures opérationnelles.

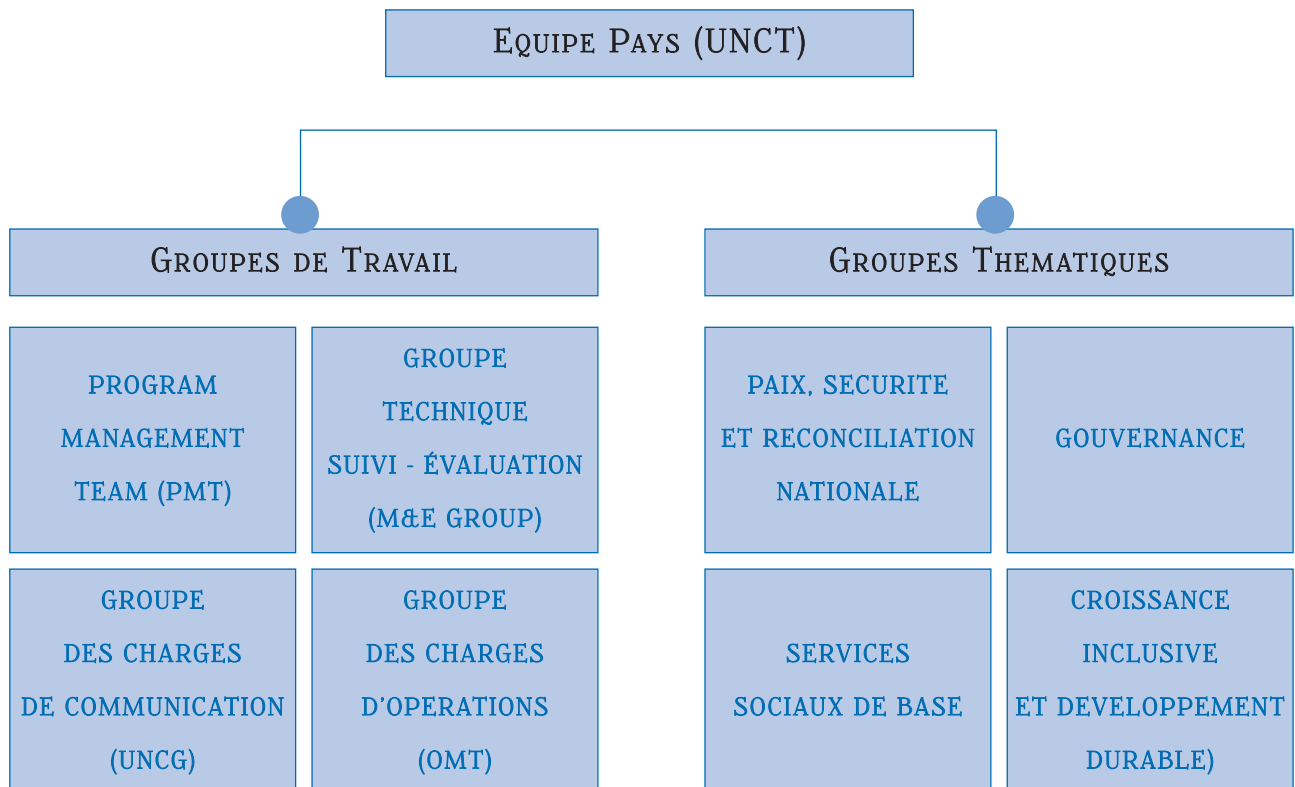
Une stratégie de communication des Nations Unies sera élaborée en tenant compte du nouveau contexte, dans le but d'informer, sensibiliser et mobiliser les acteurs du développement et susciter leur adhésion et leur appropriation de l'UNDAF+. A cet effet, le Groupe de communication des Nations Unies (UNCG) composé des chargés de communication des agences et de la MINUSMA, déjà en place, aura, entre autres, pour tâches de promouvoir la visibilité de la contribution des Nations Unies à la réalisation des priorités nationales et à l'atteinte des résultats contenus dans l'UNDAF+. Ce groupe travaillera en étroite collaboration avec les médias locaux, notamment à Bamako, mais aussi sur l'ensemble du territoire.

En soutien au travail du PMT, un Groupe technique suivi et évaluation (GTS&E) sera créé pour faciliter la planification et la coordination des processus de suivi - évaluation. Ce Groupe technique, constitué des spécialistes en suivi - évaluation (S&E) ou de chargés de programme des agences et de la MINUSMA travaillera en étroite collaboration avec l'unité en charge du suivi du CSCRP et d'autres groupes sectoriels de suivi - évaluation.

Enfin, pour le financement de l'UNDAF+ qui s'élève environ à 1137 632 878 dollars des États-Unis, un groupe de travail MINUSMA/agences chargé de la mobilisation des ressources et de partenariat sera mis sur pied et travaillera en étroite collaboration avec le groupe de suivi - évaluation.

Le présent UNDAF+ prend en considération en annexe, les dispositions réglementaires issues des plans d'actions des programmes pays par les s agences suivantes: PNUD, UNICEF, UNFPA et PAM et en particulier les engagements du Gouvernement et ceux des agences concernées.

CADRE DE COORDINATION,
MISE EN ŒUVRE ET SUIVI - ÉVALUATION DE L'UNDAF+



Estimation des ressources nécessaires et mobilisation des ressources

Les agences des Nations Unies au Mali et la MINUSMA projettent un montant d'environ 1137 632 878 de dollars des États-Unis pour contribuer efficacement à la réalisation des activités liées aux quatre axes d'intervention identifiés dans l'UNDAF+. La matrice des résultats de l'UNDAF+ présente les ressources indicatives qui seront requises pour l'atteinte de ces résultats. Les ressources nécessaires proviendront d'une part, des fonds disponibles au niveau de la MINUSMA et de chacune des agences et d'autre part, des ressources que ces structures devront mobiliser auprès des partenaires, soit individuellement, soit d'une manière collective dans le cadre de programmes conjoints. Durant le processus de revue annuelle de l'UNDAF+ avec le Gouvernement du Mali et les partenaires au développement, les Nations Unies feront un état des lieux sur le montant effectif des ressources mobilisées et porteront les changements nécessaires dans le budget, en tenant compte des priorités nationales et de l'état d'avancement des activités inscrites dans la matrice des résultats.

TABLEAU DES RESSOURCES INDICATIVES DE L'UNDAF+ 2015-2019

DOMAINES D'INTERVENTION	ENONCES DES EFFETS DE L'UNDAF+	INDICATIVES (USD)
PAIX, SECURITE ET RECONCILIATION	La paix et la stabilisation sont assurées à travers un dialogue politique inclusif et une réforme démocratique des institutions concernées, et la promotion d'une coexistence paisible et des droits humains D'ici 2019, la cohésion sociale est facilitée par le dialogue communautaire, la culture et l'éducation pour la paix et droits humains	253 700 703
GOUVERNANCE	Les institutions étatiques, nationales et locales, exercent de manière plus efficace leurs missions de service public et les acteurs non étatiques participent et assurent le contrôle citoyen en conformité avec les principes de bonne gouvernance et d'Etat de droit	96 719 719
SERVICES SOCIAUX DE BASE	D'ici 2019, les populations, en particulier les plus vulnérables et celles affectées par les crises, ont un accès accru et équitable et utilisent les SSB de qualité	197 954 046
CROISSANCE INCLUSIVE ET DEVELOPPEMENT DURABLE	Les populations défavorisées particulièrement les femmes et les jeunes, bénéficient de capacités et d'opportunités productives accrues, dans un environnement sain et durable, favorable à la réduction de la pauvreté	589 258 410
Total		1 137 632 878

Suivi et évaluation

Au niveau des méthodes, outils, instruments et indicateurs utilisés, un cadre conjoint d'évaluation des revues du CSCRP a été élaboré et a fait l'objet d'un consensus entre Le Gouvernement, les PTF et la société civile. Dans ce processus, les Nations Unies ont fait une contribution stratégique essentielle au système de suivi et d'évaluation du CSCRP et des OMD par le développement d'une base de données utilisant la technologie DevInfo et appelée « *Mali-kunnafoni* ».

L'UNDAF est un document dynamique et des dispositions pour le suivi, la revue et l'évaluation ont été prises pour répondre aux changements dans le contexte politique, sécuritaire, économique social et environnemental du Mali. L'Equipe pays établira des mécanismes de suivi et évaluation de routine avec des outils pour appuyer l'approche de gestion axé sur les résultats. Des indicateurs ont été développés pour les 5 effets et 26 produits dans les 4 axes. Un Plan de suivi et évaluation multi-annuel 2015-2019 a été développé pour le suivi régulier et l'évaluation des résultats planifiés dans le cadre de l'UNDAF+. Des plans de suivi évaluation annuels seront développés pour appuyer les plans de travail conjoints annuels, y inclus des indicateurs annuels et des revues trimestrielles. Les systèmes nationaux de collecte de données et de recherches seront utilisés et appuyés autant que possible.

Il est prévu d'organiser des revues semestrielles, annuelles, des revues et évaluations à mi-parcours et une évaluation et revue de fin cycle, conjointement avec le Gouvernement et les partenaires au développement. Les résultats de ces revues et des activités de suivi régulier vont également contribuer au rapport annuel du Coordonnateur résident. Les revues semestrielles seront planifiées dans les plans annuels de travail vers la période juillet-août pour coïncider avec la revue annuelle de la MINUSMA compte tenu de la période du mandat annuel 1^{er} juillet - 30 juin.

Afin de mieux informer la prise de décision au niveau stratégique, les Nations Unies conduiront deux évaluations majeures :

Une évaluation à mi-parcours du processus sur une thématique spécifique. Cette évaluation servira comme outil d'apprentissage et pour mener des actions correctives, et sera lancée fin 2016 - début 2017 pour informer la revue à mi-parcours de l'UNDAF+.

Une évaluation de fin de cycle formative et sommative pour évaluer l'impact des interventions. Cette évaluation servira aussi comme évaluation ex-ante pour informer le prochain cycle de l'UNDAF+. Toutes les données collectées pendant le cycle (2015-2019) informeront cette évaluation.

ANNEXES

ENGAGEMENTS DES NATIONS UNIES

Les conseils d'Administration de l'UNICEF, PNUD, PAM et UNFPA (ci-après les agences concernées) ont approuvés un engagement financier en ressources régulières à hauteur de \$US, sous réserve de la disponibilité des fonds, pour la mise en œuvre du présent UNDAF+ pendant la période allant du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2019.

Le Conseil d'Administration a également autorisé les Agences à rechercher des fonds supplémentaires.

La disponibilité de ces fonds étant sujette à l'information et à l'intérêt des bailleurs de fonds au programme, les agences s'engagent, aux côtés du Gouvernement, à sensibiliser les donateurs potentiels aux niveaux national et international, afin de mobiliser ces ressources. Pour ce faire, la stratégie de mobilisation de fonds pour le financement du programme sera revue et réactivée.

Les engagements de financement ci-dessus susmentionnés ne prennent pas en considération les financements additionnels qui pourraient être mobilisés en réponse aux éventuels appels d'urgence initiés par le Gouvernement ou le Système des Nations Unies.

Une fois que l'approche harmonisée des transferts en espèces (HACT) sera appliquée au sein du Système des Nations Unies au Mali, les modalités de transfert de cash, le montant de déboursement et la fréquence des activités de suivi et d'assurance qualité dépendront des résultats des micro-évaluations des partenaires.

Les agences concernées recruteront le personnel disposant des compétences requises pour appuyer la mise en œuvre du programme. Il s'agit du personnel technique, des conseillers et personnel d'appui pour leurs bureaux à Bamako ainsi que les bureaux dans les régions. En outre, selon les besoins des partenaires, les agences concernées pourront recruter des consultants dont l'expertise aura été trouvée indispensable pour des tâches spécifiques et ponctuelles. Le recrutement de ces personnes se fera, en accord avec le Gouvernement, à travers un processus ouvert, sélectif, transparent et équitable afin d'obtenir les meilleurs candidats, répondant au profil.

ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT

Dans la continuité du programme précédent, le Gouvernement prendra en charge toutes les dépenses, autres que celles prises en charge par les agences concernées. Ces dépenses incluent celles de son personnel, de transport et de services, les frais de déplacement non programmés des agents lors des visites de suivi et d'évaluation sur le terrain ainsi que d'autres dépenses administratives requises pour la mise en œuvre des diverses activités du Programme. Le Gouvernement mettra à la disposition des programmes des locaux.

Le Gouvernement, à travers le Ministère des affaires étrangères, de l'intégration africaine et de la coopération internationale coordonnera le processus de préparation des plans opérationnels de mise en œuvre, l'organisation des revues du programme y compris la revue à mi-parcours et de toute autre réunion de planification du programme, pour lesquelles il encouragera la participation des membres de la société civile et des partenaires du développement.

Le Gouvernement appuiera les agences concernées dans leurs initiatives pour mobiliser des fonds additionnels aussi bien au niveau national qu'au niveau international. Il participera directement aux activités de mobilisation de fonds, y compris en accompagnant les bailleurs de fonds potentiels lors des visites de terrain et en leur fournissant toutes les informations nécessaires.

Les fonds reçus par le Gouvernement et les ONG nationales partenaires de réalisation seront utilisés en conformité avec des réglementations, politiques et procédures nationales conformes à des normes internationales, garantissant notamment l'affectation de fonds aux activités prévues par les Plans de travail annuels et la présentation de rapports sur la pleine utilisation de tous les fonds reçus par les agences concernées dans les six mois après la réception de ces fonds. Dans le cas où les réglementations, politiques et procédures nationales ne seraient pas conformes à des normes internationales, les réglementations, politiques et procédures des agences concernées seront appliquées.

Lorsque l'Approche harmonisée de transfert en espèces (HACT) sera en application, un rapport standard « *Fund Authorization and Certificate of Expenditures* » (FACE) reflétant les lignes des activités du plan d'action sera utilisé par les partenaires de mise en œuvre. Ce formulaire remplira plusieurs fonctions importantes notamment la demande d'autorisation de financement, rapport sur les dépenses et la certification des dépenses. Le partenaire de mise en œuvre identifiera un officiel autorisé à demander le déboursement des fonds, certifier l'utilisation des ressources financières et le cas échéant, fournir les détails de la gestion comptable du projet.

En outre, le Gouvernement veillera à ce que les ressources transférées soient utilisées de façon efficiente et strictement pour réaliser les résultats convenus à travers les plans opérationnels de mise en œuvre développés à cet effet. Le niveau des transferts en cash relatifs aux voyages, rémunérations, honoraires ou autres coûts devra être dans les proportions de ce qui est appliqué dans le pays, mais pas plus élevé que ce qui est applicable dans le système des Nations Unies (tel qu'indiqué dans les circulaires de ICSC).

Conformément à l'accord de base conclu entre le Gouvernement du Mali et les agences concernées, le Gouvernement est responsable du dédouanement, transit, stockage, distribution et contrôle du matériel et équipements commandés/achetés pour lui et mis à sa disposition. Ce matériel et équipements doivent être exemptés de taxes. De même, les autres biens et services payés localement en appui aux activités des programmes, seront exemptés des taxes.

Les matériels et équipements à acquérir devront faire partie du plan d'approvisionnement convenu dans les plans d'action, à moins que des circonstances particulières et justifiées l'imposent. Ces plans des approvisionnements seront préparés conjointement et le Gouvernement sera notifié par écrit de l'arrivée du matériel et équipements commandés ainsi que leur destination finale. L'institution gouvernementale bénéficiaire signera le bordereau de réception et sera responsable de la gestion de ce matériel y compris l'obligation de rendre compte lorsque les agences concernées en font la demande.

Le Gouvernement assurera les véhicules mis à sa disposition et exemptera les agences concernées de toute responsabilité civile relative à ces véhicules achetés dans le cadre de leurs Programmes de coopération. Tous les coûts résultant d'un éventuel accident ou tout autre dommage seront entièrement pris en charge par l'institution bénéficiaire. De même, il couvrira les dépenses relatives au carburant, maintenance et réparations des véhicules mis à sa disposition par **les agences concernées**, à moins que cela soit préalablement convenu de commun accord et sur base des circonstances spécifiques en rapport avec la mise en œuvre des activités.

En cas d'accident ou quelque dommage physique, les agences concernées seront exemptes de toute responsabilité et indemnisation du membre du personnel du Gouvernement utilisant le véhicule des Agences concernées ne sont pas responsables de l'assurance des personnes voyageant dans ses voitures, autre que les membres de son personnel.

Le Gouvernement sera chargé d'examiner toutes les requêtes qui pourraient être déposées par des tierces parties à l'encontre des agences concernées, de ses responsables, ainsi que de ses agents à l'occasion de la mise en œuvre des interventions faisant l'objet du présent accord. Les agences concernées, ses responsables, ainsi que ses agents bénéficieront de l'immunité de poursuites judiciaires dans les conditions prévues par les lois de la République du Mali.

PLAN INTEGRE DE RECHERCHE, SUIVI ET EVALUATION (IMEP)

	2015	2016	2017	2018	2019
Evénements clés	Revue annuelle	Revue annuelle	Revue mi-parcours (MTR) (Tr3)	Revue fin de cycle	Revue annuelle
Evaluations		<ul style="list-style-type: none"> ■ Evaluation UNDAF 1 « Evaluation de l'adhérence de l'UNDAF+ aux principes d'intégration et son impact sur la qualité, la pertinence et l'efficacité de la collaboration Mali - Nations Unies » (Tr4 2016 ou Tr1 2017) ■ Evaluation conjointe des projets PBF pour la consolidation de la paix (Tr. 2) 		Evaluation UNDAF 2 : « Evaluation de l'impact de l'UNDAF+ sur le renforcement des capacités institutionnelles, systémiques et des ressources humaines pour la restauration et la consolidation de la paix la sécurité, la bonne gouvernance, les services sociaux de base, et l'économie inclusive » (Tr1 /Tr2)	
Etudes et enquêtes	<ul style="list-style-type: none"> • MICS 2015 • Cartographie mensuelle des conflits (Affaires civiles) • Enquête nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle (ENSAN) • Enquête SMART • Enquête conjoncturelle sur la pauvreté (INSTAT) • Enquête nationale sur la migration (à déterminer) • EMOP 	<ul style="list-style-type: none"> • Cartographie mensuelle des conflits • ENSAN • SMART • EMOP 	<ul style="list-style-type: none"> • Cartographie mensuelle des conflits • ENSAN • SMART • EMOP 	<ul style="list-style-type: none"> • MICS 2018 • Cartographie mensuelle des conflits • ENSAN • SMART • EMOP 	<ul style="list-style-type: none"> • Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) • EDSM-VI • Cartographie mensuelle des conflits • ENSAN • SMART • EMOP
Outils pour le suivi et développement des systèmes	DevInfo / <i>Malikunnafo</i> avec bulletins semestriels UNDAF + Base de données Base de données d'enregistrement/démobilisation (DDR) Base de données droits de l'Homme				
Renforcement des capacités en suivi et évaluation					
Activités pertinentes de suivi et évaluation des autres partenaires	Annuaire statistique national Base de données PTF	Annuaire statistique national	Annuaire statistique national	Annuaire statistique national	Annuaire statistique national
Publications	Rapports OMD 2014 RNDH	Rapport OMD finale RNDH	Rapport final de l'évaluation CSCRP/Rapport ODD/RNDH	RNDH	Rapport ODD RNDH

MATRICE DES RÉSULTATS UNDAF + : AXE 1. PAIX, SECURITÉ ET RECONCILIATION

Priorité nationale :

Restauration de la sécurité des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire national ; mise en œuvre d'une politique active de réconciliation nationale

Effets UNDAF	Indicateurs, lignes de base, cible	Moyens de vérification	Risques et hypothèses	Rôle des partenaires	Ressources indicatives
<p>Effet 1 : La paix et la stabilisation sont assurées à travers un dialogue politique inclusif, une réforme des institutions concernées et la promotion d'une coexistence pacifique et le respect des droits humains</p> <p>Lead : Gouvernement Co-lead : MINUSMA Division SSR/DDR, PAD</p> <p>Autres : Médiation, Affaires civiles, UNDP, UNODC, UNIMAS, UNPOL, UNICEF, HRD, Genre, IOM, ONUFEMMES</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Instances d'insécurité dans le Nord (lié au conflit armé, terrorisme, crimes) Base 2013 : Intensité conflit actif et actes terroristes Cible 2019 : Perception stabilisation et réconciliation ■ Victimes d'incidents explosifs Explosifs : Base 2013 : 44 • cible 2019 : 0 Degré d'exécution de l'Accord de Paix global Base : N/A Cible : à déterminer ■ De réfugiés/déplacés internes (désagréés par réfugié/PDI et par région) Base (31 juillet 2014) : 140,033 réfugiés, 126,249 PDI Cible : 0 ■ Nombre de violations des droits de l'Homme liées au conflit et les violations du droit international humanitaire Base 2012-2014 : 112 Cible 2019 : 0 ■ Nombre d'incidents impliquant des violations graves contre les enfants touchés par les conflits armés Base : 32 Cible : 0 	<p>Accords sécuritaires et politiques</p> <p>Rapports UNDSS, Rapports JMAC, JOC, UNDSS, UNPOL, Force, Civil, Affaires et droits de l'Homme</p> <p>UNMAS base de données</p> <p>UNDSS base de données</p> <p>Plan décennal de la réconciliation</p> <p>Plan d'action d'exécution de l'Accord : revues</p> <p>CMP</p> <p>Base de données section des droits de l'Homme</p>	<p>Faible engagement</p> <p>Inflation d'ex-combattants</p> <p>Perceptions biaisées</p> <p>Projets fragmentés, non coordonnés/synchronisés</p> <p>Exclusion/indifférence</p> <p>Réserve des parties et confiance des partenaires</p> <p>L'accès limité empêche une vérification indépendante par la Section droits de l'Homme</p>	<p>Mise en œuvre</p> <p>Coordination</p> <p>Infrastructure</p> <p>Financement</p> <p>Contribution au renforcement des capacités/Formation</p> <p>Suivi et rapportage</p> <p>WB, MISAHEL, EUTM/EUCAP, Ambassades, Force</p> <p>Suivi et rapportage</p>	

Effets UNDAF	Indicateurs, lignes de base, cible	Moyens de vérification	Risques et hypothèses	Rôle des partenaires	Ressources indicatives
<p>Produit 1.1. Dialogue politique/médiation : Les mécanismes de dialogue politique et de médiation inclusifs sont améliorés à travers le renforcement des capacités techniques des institutions gouvernementales et des autres acteurs nationaux y compris les groupes armés</p>	<p>■ Indicateur 1.1. Nombre d'institutions nationales renforcées (ministères, partis politiques, institutions spécialisées) pour la gestion des conflits et la promotion de la paix et la réconciliation Base : 0 • Cible: 2 institutions (par année)</p> <p>■ Indicateur 1.2. Nombre d'actions prises dans le cadre de l'application l'article 21 de l'Accord préliminaire de Ouagadougou dans le contexte de l'Accord de Paix global Base : 6/an • Cible: 18/an</p> <p>■ Indicateur 1.3. Nombre d'organisations de la société civile, y compris les jeunes et les groupes de femmes/dirigeants, soutenus par les Nations Unies pour participer au dialogue politique au cours de toutes les phases du dialogue politique Base : ? • Cible : 2 organisations par thème</p> <p>■ Indicateur 1.4. Pourcentage de groupes thématiques participants aux négociations qui ont une représentation des femmes d'au moins 30 % et médiation au sein des commissions Base : 0 • Cible: 100 %</p> <p>■ Indicateur 1.5. Pourcentage d'engagements en matière de RH dans l'accord de paix mis en œuvre Base : 0 • Cible: 50 %</p> <p>■ Indicateur 1.6. Nombre de régions et de cercles ou de séances de restitutions ont été organisées Base : 0 • Cible: 9 régions et 49 cercles</p> <p>■ Indicateur 1.7. Nombre de stratégies et de plans d'action développés par le Ministère de la réconciliation Base : 0 • Cible: 2 stratégies; 2 plans d'action</p>	<p>Code Cables O/SRSG</p> <p>Minutes des réunions du CSE et CTMS</p> <p>Documents/analyse des ateliers thématiques sur la base de 5 thèmes de la feuille de route</p> <p>Documents issus de Pad et/ou des ateliers de CAD organisés</p> <p>Rapports des mécanismes internationaux des droits humains</p> <p>Rapports d'activités/Rapports de projets</p> <p>Document de la stratégie et du plan d'action du MRN</p>	<p>Faible engagement par les deux parties dans le cadre du processus de paix</p> <p>Détérioration de l'environnement politico-sécuritaire</p> <p>Exclusion de certains groupes du processus de dialogue inclusif</p> <p>Faible engagement pour la promotion des droits de l'Homme</p> <p>Les organisations de la société civiles existantes sont politisées L'accès aux communes est limité</p> <p>La sécurité volatile</p>	<p>Appui technique</p> <p>Suivi et analyse indépendante</p> <p>Formations et appui logistique et technique OSC et MRN</p>	

<p>Produit 1.2. Secteur de la sécurité :</p> <p>Le secteur de la sécurité est renforcé par la mise en œuvre de la politique nationale de la réforme du secteur de la sécurité, y compris la lutte contre les crimes transnationaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Indicateur 2.1. Taux d'exécution des actions inscrites dans le Plan national RSS 2015-2019 Base : 0 • Cible 100 % ■ Indicateur 2.2. Nombre d'inspections effectuées par an par les institutions de contrôle sur les forces de Défense et de Sécurité Base : 0 ; Cible : 4 par an ■ Indicateur 2.3. Proportion de plaintes contre les forces armées et de sécurité maliennes qui sont traitées à terme par le système de justice formel Base : 5 % • Cible : 50 % ■ Indicateur 2.4. Nombre des lois évaluées en vue de vérifier leur conformité avec les conventions internationales en matière de lutte contre la criminalité transnationale organisée et ses protocoles additifs, le trafic de drogue, le terrorisme et la corruption Base : 0 • Cible : 6 ■ Indicateur 2.5. Nombre des structures spécialisées créées et formées en matière de police judiciaire pour faire face aux problèmes de la criminalité organisée transnationale Base : 1 (Office central des stupéfiants) • Cible : 3 (criminalité organisée, terrorisme, criminalité économique et financière) ■ Indicateur 2.6. Les capacités de coopération internationale, en matière de lutte contre la criminalité transnationale, renforcées et harmonisées avec l'implication de tous les services de sécurité concernés à savoir la police, la gendarmerie nationale et la douane Base : 1 (police) • Cible : 2 (gendarmerie et douanes) ■ Indicateur 2.7. Nombre des postes frontières aériens, terrestres et maritimes (port sec de Bamako) dont les capacités ont été renforcées sur le plan opérationnel et technique. base 2 cible 9 postes frontières. ■ Indicateur 2.8. Nombre de forces armées et de sécurité maliennes formées en droit international des droits de l'Homme et principes humanitaires Base 2013-2014 : 4 100 • Cible : 10 000 	<p>Actes administratifs de Gouvernement et des institutions de Sécurité (décrets, arrêtés ministériels, rapports d'inspection annuels, rapports d'activités annuels, audits du VGE, etc.)</p> <p>Dossiers judiciaires</p> <p>Suivi et évaluation</p> <p>Les comptes rendus d'activité adressés au bureau régional UNODC</p> <p>Les inspections faites par ce bureau et par le siège de l'UNODC à Vienne.</p> <p>Les rapports d'activité de l'UNODC qui font l'objet d'une diffusion publique.</p>	<p>Chaque ministre met en œuvre un plan sectoriel RSS dans son département sans coordination avec les autres</p> <p>Financements nationaux ou ceux des partenaires internationaux pour soutenir le processus RSS national</p> <p>Bien que formés, les membres de la Commission défense et sécurité ne mettent en œuvre leurs prérogatives de contrôle parlementaire.</p> <p>Les forces de défense et de sécurité refusent de se soumettre au contrôle parlementaire</p> <p>Les résultats du contrôle parlementaires des forces de défense et de sécurité ne sont pas suivis de mesures et de recommandations concrètes pour le Gouvernement</p> <p>Réticence de certains services actuellement compétents de se dessaisir au profit du groupe d'investigation spécialisé, notamment en matière de terrorisme</p> <p>La non disponibilité de locaux adéquats pour abriter ce laboratoire, sachant que les locaux de la PTS doivent être isolés selon des normes qui permettent la préservation des preuves</p> <p>Le risque que certains services ne veulent pas travailler dans le cadre d'équipes conjointes pour éviter la pluralité des contrôles</p>	<p>Paidoyer auprès du Gouvernement pour l'adoption d'un plan RSS national</p> <p>Participation de la MINUSMA et des partenaires internationaux dans les groupes de travail sur la RSS mis en place par le Gouvernement</p> <p>Financement</p> <p>Formation des parlementaires</p> <p>Appui budgétaire de la Commission pour la réalisation des missions de contrôle.</p> <p>Paidoyer auprès du Gouvernement pour la lutte contre l'impunité.</p> <p>Appuyer cette approche de la création de ces services spécialisés en raison de leur utilité</p> <p>Participer au financement de l'aménagement du local, de l'achat du matériel et la formation du personnel</p> <p>A défaut accrediter leurs experts pour la conception et le développement informatique de tels outils</p>	<p>Budget RSS 2014-2015</p> <p>Financement des partenaires</p> <p>Fonds QIP</p> <p>Fonds PBF</p> <p>Trust Funds</p>
---	--	---	--	---	---

Effets UNDAF	Indicateurs, lignes de base, cible	Moyens de vérification	Risques et hypothèses	Rôle des partenaires	Ressources indicatives
<p>Produit 1.3. DDR/Réinsertion :</p> <p>Les capacités techniques, logistiques et institutionnelles de la Commission nationale de DDR et des acteurs concernés sont renforcées pour la mise en œuvre d'une démobilisation et d'une réinsertion inclusive (ex-combattants, milices et groupes d'auto-défense, communautés et groupes vulnérables, notamment les enfants)</p>	<p>■ Indicateur 3.1. Nombre d'ex-combattants cantonnés Base : 0 • Cible : 6 000-10 000</p> <p>■ Indicateur 3.2. Nombre d'ex-éléments des groupes armés, personnes associées (y compris femmes, hommes, enfants, handicapés, et membres des communautés) ayant été enrégistrés et ayant bénéficié des projets de réinsertion Base : 0 • Cible : 8 000-10 000</p> <p>■ Indicateur 3.3. Nombre de sites de cantonnement construits/réhabilités Base : 1 • Cible : 8</p> <p>■ Indicateur 3.4. Nombre des femmes prises en compte dans les programmes spécifiques de réhabilitation Base : 0 Cible : à préciser après les négociations</p> <p>■ Indicateur 3.5. Pourcentage d'ex-combattants étrangers et dépendants rapatriés Base : 0 • Cible : 100 %</p> <p>■ Indicateur 3.6. Nombre d'enfants associés aux groupes armés relâchés et réunis avec leurs familles Base : 0 Cible : à préciser après les négociations</p>	<p>PV de réunions</p> <p>Rapports d'activités (EMOV, ERS ref. Mode opératoire cantonnement)</p> <p>Accord global de Paix pour définir la cible finale</p> <p>Revue et rapports Programme national DDR</p> <p>Rapports de la Section DDR</p> <p>Photos</p> <p>Rapport des opérations d'enregistrement/démobilisation (base de données)</p> <p>Liste des bénéficiaires aux projets</p> <p>PV des réunions des comités locaux de projets</p>	<p>Faible volonté politique des parties pour sa mise en place/Non inclusion de certains groupes dans la commission</p> <p>L'exclusion de la communauté dans la réinsertion</p> <p>Absence d'accord entre les parties sur le DDR ou manque de financement</p> <p>Les groupes armés ne présentent pas les vrais combattants et leur armement</p> <p>Situation politique et sécuritaire instable</p> <p>Faible taux de participation des populations cibles aux projets de réinsertion dû au manque/insuffisance de financement</p> <p>Difficulté à mettre en place le comité local de projet à cause de l'absence des autorités locales</p> <p>Partenaires de mise en œuvre insuffisants</p> <p>Faible coopération des chefs de groupes armés à libérer les enfants soldats, ce qui peut mener à une lenteur du processus de réunification familiale.</p>		
<p>Produit 1.4. réduction des risques explosifs :</p> <p>Les risques explosifs sont réduits à travers une capacité nationale et communautaire renforcée</p>	<p>■ Indicateur 4.1. Nombre d'équipes/d'effectifs des FDSM formés et équipés Base 2014 : 2 équipes de 6 membres Cible 2019 : 12 équipes de 6 membres</p> <p>■ Indicateur 4.2. Nombre interventions des équipes FSDM sur terrain Base 2014 : 0 • Cible 2019 : 200 par an</p> <p>■ Indicateur 4.3. Nombre de personnes ayant reçu une éducation au risque Base (juillet 2014) : 228 959 • Cible : 600 000</p>	<p>Rapports de formation d'UNIMAS</p> <p>PV de transfert d'équipement</p> <p>Comptes rendus d'interventions</p> <p>Base de données des personnes ayant reçu une éducation au risque (RE : UNICEF et UNIMAS)</p>	<p>Situation sécuritaire dans le Nord</p> <p>Engagement insuffisant des acteurs nationaux</p> <p>Manque de ressources pour la mise en œuvre des activités</p>	<p>Financement pour les opérations de dépollution et de déminage</p> <p>Financement pour les activités de formation y compris les équipements ; interventions de sensibilisation</p> <p>Assistance à la mise en œuvre, coordination</p>	

<p>Effet 2: D'ici 2019, la cohésion sociale est facilitée par la justice transitionnelle, le dialogue communautaire inclusif, la culture et l'éducation pour la paix</p> <p>Lead: Gouvernement Co-lead: MINUSMA/PNUD Autres: UNESCO, Affaires civiles, UNICEF, HRD, ONU-FEMMES, ECU, UNHCR, IOM, ONUDI</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre des conflits inter et intra-communautaires identifiés Base : 19 • Cible : 0 ■ Pourcentage d'individus engagés dans un conflit qui ont utilisé les mécanismes locaux de dialogue et de résolution de conflits Base/Cible à déterminer ■ Pourcentage d'individus qui croient que leurs communautés sont mieux outillées à gérer le conflit Base/Cible à déterminer ■ Pourcentage de personnes retournées dans les communautés cibles qui sont restés dans ces communautés Baseline/Cible TBC 	<p>Cartographie mensuelle des conflits Affaires civiles</p> <p>Sondage des représentants des communautés et auprès des mécanismes de résolution de conflits (PBF)</p> <p>Sondage des représentants des communautés</p> <p>Sondage avec les représentants des communautés, données des projets, d'UNHCR/OIM et des autorités locales</p>	<p>La sécurité volatile L'accès limité aux régions reculées</p> <p>Duplication des projets</p>	<p>Coordination avec les partenaires nationaux, UNCT et les PTF</p> <p>Identification et analyse des conflits</p> <p>Renforcement des capacités</p> <p>Financement</p> <p>Suivi et évaluation</p>	
<p>Produit 2.1. Justice transitionnelle :</p> <p>Les capacités techniques des institutions en charge du processus de réconciliation et de justice transitionnelle et de la société civile sont renforcées pour promouvoir la réconciliation, le droit à la vérité, à la justice et à la réparation des victimes, y compris les femmes</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Indicateur 2.1.1. Nombre de textes réglementaires adoptés et mis en œuvre par les membres de la CVJR Base : 0 • Cible : 4 ■ Indicateur 2.1.2. Pourcentage des cas investigués par la CVJR par rapport au nombre de cas de plaintes déposés. Base : 0 • Cible : 50 % ■ Indicateur 2.1.3. Nombre de recommandations émanant du CVJR sur l'administration de la justice et la réduction de l'impunité sont exécutées selon des standards raisonnables Base : 0 • Cible : 10 ■ Indicateur 2.1.4. Nombre de mesures des cas de réconciliation initiés par la CVJR qui sont mises en œuvre Base : 0, Cible : 10 ■ Indicateur 2.1.5. Nombre de structures de la société civile, y inclus les organisations des femmes, qui participent au sein de la coalition pour la justice transitionnelle Base : 5 • Cible : 10 ■ Indicateur 2.1.6. Nombre de recommandations émanant du rapport de la Commission internationale d'enquête mises en œuvre Base : 0 • Cible : 10 	<p>Le rapport final de la CVJR est disponible et rendu public</p> <p>Les décrets des nominations et d'application</p> <p>Rapports de formation disponibles</p> <p><i>Reports of the TIRC</i></p> <p><i>Reports of international human rights mechanisms</i></p> <p><i>Reports of HRD</i></p> <p><i>Reports of the TIRC</i></p> <p><i>Reports of international human rights mechanisms</i></p> <p><i>Reports of HRD</i></p> <p><i>Membership of coalitions</i></p> <p><i>Reports of international human rights mechanisms</i></p> <p><i>Reports of HRD</i></p>	<p>Risque de la non-reconnaissance des animateurs de l'institution par les mouvements armés en tant que parties au processus de négociation</p> <p>Faible volonté politique des parties pour sa mise en place</p> <p>Non-applications des recommandations de la CVJR par le gouvernement</p> <p>Manque de ressources pour la mise en œuvre des activités</p> <p>Engagement insuffisant des acteurs nationaux</p> <p>Le processus de nomination des membres n'est pas transparent</p> <p>Emprise politique du ministère de tutelle sur la CVJR</p> <p>Le rejet de la CVJR par les bénéficiaires/communautés</p> <p>La lourdeur administrative qui ralentie le décaissement des fonds</p>	<p>Plaidoyer</p> <p>Assistance technique en expertise et consultation</p>	

Effets UNDAF	Indicateurs, lignes de base, cible	Moyens de vérification	Risques et hypothèses	Rôle des partenaires	Ressources indicatives
<p>Produit 2.2. Dialogue inter/intra-communautaire:</p> <p>Les communautés disposent des capacités techniques nécessaires à la prévention et à la gestion des conflits communautaires, au renforcement de la cohésion sociale, et de créer les conditions de retour des réfugiés et déplacés</p>	<p>■ Indicateur 2.2.1. Nombre de cercles ayant des mécanismes de dialogue intercommunautaire et intracommunautaire mis en place Base : 0 • Cible : 13</p> <p>■ Indicateur 2.2.2. Nombre de médiateurs et de médiatrices (communautaires issus de l'administration locale, de la société civile, et des communautés religieuses) formés en prévention/gestion des conflits à l'échelle communautaire Base : 0 • Cible : 200</p> <p>■ Indicateur 2.2.3. Un réseau national de médiateurs et de médiatrices est mis en place Base : 0 • Cible : 1</p> <p>■ Indicateur 2.2.4. Nombre de réunions tenues par le groupe de travail cohésion sociale du cluster protection Base : 1 • Cible 10/an</p> <p>■ Indicateur 2.2.5. Nombre d'OSC et d'ONG nationales partenaires de la CVIR Base : 6 sur 30 • Cible : 5 sur 15</p> <p>■ Indicateur 2.2.6. Nombre d'antennes de la CVIR mises en place et fonctionnelles Base : 0 • Cible : 9</p> <p>■ Indicateur 2.2.7. Nombre/% de comités de gestion scolaire (CGS) formés sur la gestion des conflits, la tolérance et la promotion de la paix Base : 0 Cible : 80 % des CGS fonctionnels au Nord</p>	<p>UNICEF / Direction régionale du développement social (Ministère de la solidarité, de l'action humanitaire et de la reconstruction du Nord)</p> <p>Rapports de formation Compte rendu de réunions</p> <p>Acte constitutif de la plateforme ou du réseau Rapports de mise en œuvre des activités de la plateforme ou du réseau Comptes rendus de réunions</p> <p>Décret de mise en place d'antenne régionale de la CVIR</p>	<p>Lourdeur organisationnelle qui entrave la tenue régulière des réunions</p>	<p>Mise en œuvre Coordination Financement Suivi et rapportage Evaluation des capacités des collectivités territoriales</p>	
<p>Produit 2.3. Éducation à la culture de la paix:</p>	<p>■ Indicateur 2.3.1. Le programme décennal de développement du secteur de l'éducation (2016-2025) au Mali prend en compte l'analyse et la gestion des risques de conflit dans le système éducatif malien (Oui/Non) Base : Non • Cible : Oui</p> <p>■ Indicateur 2.3.2. Nombre d'enseignants formés sur le sujet de l'éducation à la culture de la paix Base : 0 • Cible : 3 000</p>	<p>UNICEF / Ministère de l'éducation (documents de politique et de stratégie éducative)</p> <p>Rapports de formation Rapports de suivi d'activités</p>	<p>Situation sécuritaire dans le Nord1 - faible engagement des acteurs nationaux Manque de confiance entre les acteurs de mise en œuvre Manque de capacités d'analyse en matière de conflits</p>		

<p>Les capacités techniques et matérielles des institutions (Ministère de l'éducation, enseignement supérieur, syndicats d'élèves et d'enseignants) sont renforcées pour la promotion de l'éducation à la culture de la paix et droits de l'Homme</p>	<p>■ Indicateur 2.3.3. Nombre/% d'écoles dotées d'un plan et d'un mécanisme de prévention et de gestion de conflits Base : 0 Cible : 80 % des écoles fonctionnelles au Nord</p> <p>■ Indicateur 2.3.4. Nombre de bibliothèques privées impliquées dans la recherche sur le savoir documentaire dans le domaine de la résolution de conflits Base : 1 • Cible : 12</p>	<p>Acte constitutif du mécanisme de prévention et de gestion des conflits dans les écoles</p>	<p>Manque de ressources pour la préparation et la mise en œuvre de la plateforme Reprise de la belligérance</p>	
<p>Produit 2.4. Patrimoine culturel : Le patrimoine culturel matériel et immatériel endommagé est réhabilité et des outils pour la promotion de la diversité et des expressions culturelles sont élaborés</p>	<p>■ Indicateur 2.4.1. Nombre du patrimoine culturel (sites du patrimoine, musées, bibliothèques de manuscrits) endommagé réhabilité Base : 14 mausolées détruits, 8 bibliothèques privées endommagées, 3 mosquées classées patrimoine mondial endommagées Cible : 14 mausolées reconstruits, 8 bibliothèques réhabilitées, 3 mosquées réhabilitées</p> <p>■ Indicateur 2.4.2. Nombre de projets de réhabilitation menés en accord avec les normes de qualité internationales grâce à l'organisation d'ateliers de formation pour les acteurs du projet Base : 0 • Cible : 25</p> <p>■ Indicateur 2.4.3. Pourcentage de manuscrits numérisés, traduits et diffusés auprès des communautés Base : 15 % • Cible : 100 %</p> <p>■ Indicateur 2.4.4. Nombre d'événements culturels organisés suite au renforcement de capacités des acteurs régionaux et nationaux concernés Base : 0 • Cible : 5</p> <p>■ Indicateur 2.4.5. Pourcentage d'éléments du patrimoine culturel immatériel inventorié Base : 5 éléments classés patrimoine mondial Cible : 50 % du patrimoine immatériel des régions de Tombouctou, Kidal, Gao et Mopti inventorié</p>	<p>Reception des travaux de reconstruction et de réhabilitation</p> <p>Rapports de formation et de suivi</p> <p>Outils et support de communication pour la promotion de la diversité culturelle</p> <p>Inventaire sur le patrimoine culturel immatériel</p>	<p>Conditions sociopolitiques stables et favorables</p> <p>Retour des populations et du personnel des institutions</p> <p>Coopération effective entre les collectivités locales, les ONG nationales</p> <p>Partenaires actifs et rigoureux dans la mise en œuvre des actions</p>	<p>Mise en œuvre des travaux de reconstruction</p> <p>Assistance technique</p> <p>Plaidoyer</p>

MATRICE DES RÉSULTATS UNDAF + : AXE 2. GOUVERNANCE

Priorité nationale : mise en place d'institutions fortes et crédibles

Effets UNDAF	Indicateurs, lignes de base, cible	Moyens de vérification	Risques et hypothèses	Rôle des partenaires	Ressources indicatives
<p>Effet 3 : Les institutions étatiques, nationales et locales, exercent de manière plus efficace leurs missions de service public et les acteurs non étatiques participent et assurent le contrôle citoyen en conformité avec les principes de bonne gouvernance et d'Etat de droit</p> <p>Lead : Gouvernement Co-lead : PNUD, MINUSMA HRD/OHCHR; Affaires civiles</p> <p>Autres : UNICEF, ONU-FEMMES, UNFPA, UNHCR, UNCDF, OIM</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mo Ibrahim Index (Score) Ligne de Base 2013 : 50,7 Cible : 55 ■ Pourcentage de la population qui supporte le processus démocratique ■ Nombre d'incidents de violation de droits de l'Homme liés au conflit et les violations du droit international humanitaire Base 2012/2014 : 112 Cible 2019 : 0 ■ Taux de participation générale aux élections y compris le taux de participation des femmes Base : moins de 40 % Cible : +50 % ■ Taux de femmes candidates aux élections locales Base (communales de 2009) : 16 % Cible : 30 % ■ Pourcentage des ressources de budget de l'Etat transféré aux collectivités Base 2010 : 3,1 % Cible : 30 % 	<p>Rapport Mo Ibrahim Afro Barometer <i>Transparency International</i> Rapport du MAEP (évaluation de la gouvernance)</p>	<p>La dégradation de la situation sécuritaire, politico-institutionnelle pourrait menacer la stabilité du pays et éventuellement l'organisation des élections</p> <p>Probabilité : faible</p> <p>Mesure de mitigation : les acteurs concernés ont marqué la volonté politique de rétablir la paix dans le Nord, restaurer l'autorité de l'Etat et le fonctionnement normal des institutions, promouvoir la réconciliation nationale dans le respect des principes de bonne gouvernance et de l'Etat de Droit</p>	<p>Gouvernement du Mali</p> <p>Formule, assure le pilotage, la mise en œuvre et le suivi - évaluation des politiques publiques définies dans le CSCR et des différents documents de stratégies et politiques nationales en conformité avec les principes de bonne gouvernance et de respect de l'Etat de Droit</p> <p>Joue son rôle de détenteur d'obligations</p> <p>Mobilise les ressources :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accroît les ressources des collectivités locales pour la mise en œuvre du plan d'action issu des Etats généraux de la décentralisation • Assure la transposition dans l'arsenal juridique national les conventions internationales en matière de lutte contre la criminalité, l'impunité, pour le respect des principes de bonne gouvernance, des droits de l'Homme et de l'Etat de Droit. • Assure la disponibilité des ressources humaines dans les services appropriés • Assure la prise en compte du Genre dans les budgets, programmes/projets 	

<p>Produit 3.1. Les capacités de l'Assemblée nationale et des structures de contrôle des finances publiques (Section des comptes de la Cour Suprême) sont renforcées en vue d'améliorer la redevabilité dans la gestion des politiques publiques</p>	<p>■ Indicateur 1.1. Nombre de propositions de loi soumises par l'Assemblée nationale Base : 2014 : 0 • Cible : 5</p> <p>■ Indicateur 1.2. Nombre d'initiatives de contrôle de l'action gouvernementale prises par l'Assemblée nationale. Base : 2/an • Cible : 4/an</p> <p>■ Indicateur 1.3. Pourcentage des collectivités territoriales ayant fait l'objet d'un contrôle par la Section des comptes de la Cour Suprême Base : 2 % • Cible : au moins 30 %</p>	<p>Rapports / Journal de l'Assemblée</p> <p>Rapport de la revue sectorielle décentralisation et développement institutionnel (Ministère de la décentralisation et de la ville / Commissariat au développement institutionnel)</p>	<p>Les organisations de la société civile et les acteurs non étatiques : participent et contribuent à la formulation, à la mise en œuvre et au suivi des stratégies et documents nationaux de politique</p> <p>Participent à la mobilisation des ressources</p> <p>Facilitent la promotion du dialogue social</p> <p>Les partenaires techniques et financiers bilatéraux et multilatéraux</p> <p>Apportent un appui financier, technique (renforcement des capacités/Conseil) et programmatique</p> <p>Assurent le plaidoyer</p> <p>PTF : Pays-Bas, Canada, Union européenne, USAID, France (plaidoyer, appui technique et financier)</p> <p>ONG : CICR, AMDH, ABA ROLI, etc.</p> <p>PTF : Canada, DFID, Suède, Allemagne, Danemark, Belgique, Pays-Bas</p> <p>Gouvernement : Désignation des points focaux représentant les ministères membres du CIMPDH</p> <p>OHCHR/HRD : Assistance technique en expertise et renforcement des capacités</p> <p>OHCHR/HRD : Renforcement des capacités</p>
<p>Produit 3.2. Les capacités de l'Etat, des OGE et OSC sont renforcées en vue de l'amélioration de la crédibilité des processus électoraux et d'une plus grande participation, notamment des femmes et des jeunes</p>	<p>■ Indicateur 2.1. Nombre d'élections organisées avec un fichier électoral biométrique mis à jour Base : 0 • Cible : 2 mises à jour</p> <p>■ Indicateur 2.2. Nombre d'OSC appuyées ayant mené des activités d'éducation civique en vue de l'amélioration de la participation citoyenne aux élections, notamment celle des femmes Base : 2013 : 107 • Cible 2018 : au moins 107</p> <p>■ Indicateur 2.3. Nombre d'assistances fournies à l'Etat malien, aux OGE (DGE, CENI) Base : 3 types (appui logistique, assistances techniques, appui sécuritaire) Cible : 3 types (appui logistique, assistances techniques, appui sécuritaire)</p>	<p>Rapports des observateurs</p> <p>Résultats officiels des élections communales/régionales et législatives proclamées par les instances compétentes (cours et tribunaux/Ministère de l'intérieur)</p> <p>Rapports d'activités des OSC</p> <p>Rapports de suivi/supervision</p>	
<p>Produit 3.3. Les stratégies et plans d'action disponibles sont opérationnalisés pour l'approfondissement de la décentralisation et la consolidation de la gouvernance locale.</p>	<p>■ Indicateur 3.1. Nombre de régions qui disposent de contrats Plans/Projets signés et opérationnels avec l'Etat Base : 0 • Cible : 4 régions</p> <p>■ Indicateur 3.2. Nombre de collectivités renforcées pour la gestion équitable des ressources financières et humaines des anciennes et nouvelles compétences transférées Base : - • Cible : -</p>	<p>Rapport de la revue sectorielle décentralisation et développement institutionnel (Ministère de la décentralisation et de la ville / Commissariat au développement institutionnel)</p> <p>Rapport de la revue sectorielle décentralisation et développement institutionnel (Ministère de la décentralisation et de la ville / Commissariat au développement institutionnel)</p>	<p>La non-opérationnalisation des réformes envisagées pour approfondir la décentralisation</p>

Effets UNDAF	Indicateurs, lignes de base, cible	Moyens de vérification	Risques et hypothèses	Rôle des partenaires	Ressources indicatives
<p>Produit 3.4.</p> <p>Les capacités des institutions publiques (au niveau national, régional, sectoriel) pour la planification et la programmation axée sur l'évidence, le S&E et la production des données statistiques comparables et désagrégés sont renforcés</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Indicateur 4.1. Nombre (ou %) de politiques, stratégies, plans, budgets clés appuyés par l'UNDAF+ qui sont équitables et axés sur l'évidence Base : à déterminer • Cible : à déterminer ■ Indicateur 4.2. Nombre d'unités/services de planification/ S&E/statistiques avec une capacité technique renforcée pour la collecte, analyse, et utilisation des données désagrégées Base : 5 Cible : 12 (y inclut Instat, DNP, services décentralisés) ■ Indicateur 4.3 Un compendium national des indicateurs d'effet et processus standardisé [IBD] ■ Indicateur 4.4. Nombre des enquêtes et études clés menés avec un rapport final publié sur les thématiques prioritaires appuyés par cet UNDAF+ ■ Indicateur 4.5. Pourcentage d'enfants <1 an dont la naissance a été enregistrée 	<p>Politiques, guides, plans, budgets appuyés par cet UNDAF+ (nouveaux/révisés)</p> <p>Rapports projets, plan des unités du gouvernement</p> <p>Compendium</p> <p>Research outputs Rapports finals</p> <p>MICS, INSTAT Registres administratifs</p>			
<p>Produit 3.5.</p> <p>Les capacités des organisations de la société civile et des médias sont renforcées en vue d'améliorer le contrôle citoyen, la redevabilité des institutions et la participation des femmes et des jeunes dans la vie publique</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Indicateur 5.1. Nombre des structures faitières et plateformes de la société civile ayant bénéficié de renforcement des capacités sur les techniques de contrôle citoyen Base : 20 • Cible : 62 ■ Indicateur 5.2. Nombre d'initiatives entreprises par des structures faitières et plateformes pour influencer les systèmes de gouvernance et les politiques publiques prenant en compte l'équité et l'égalité du genre. ■ Indicateur 5.3. Nombre d'émissions, articles, publications en rapport avec le contrôle citoyen Base : 0 Cible : 10 (soit 2 rapports/an sur différents sujets en rapport avec la gouvernance) 	<p>Rapports annuels des organisations faitières et plateformes des OSC et des médias</p> <p>Plateforme E-OSC</p>	<p>Difficultés de mise en œuvre des accords de paix</p> <p>Persistence de l'insécurité</p> <p>Absence de système efficace de motivation des acteurs</p> <p>Persistence de la corruption</p>		

<p>Produit 3.6. Le fonctionnement des Institutions judiciaires et pénitentiaires et des organes de lutte contre l'impunité est amélioré sur toute l'étendue du territoire national dans un cadre juridique réformé conforme aux principes de l'Etat de droit</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Indicateurs 6.1. Nombre de cours et tribunaux des régions affectées par la crise ayant repris toutes leurs activités (Gao, Tombouctou, Kidal et 3 cercles de Mopti) Base 2013/2014 : 5 • Cible 2019 : 13 ■ Indicateurs 6.2. Nombre de prisons des régions affectées par la crise ayant repris toutes leurs activités (Gao, Tombouctou, Kidal et 3 cercles de Mopti) Base 2013/2014 : 5 • Cible 2019 : 15 ■ Indicateurs 6.3. Pourcentage de la population enquêtée qui exprime sa confiance aux institutions judiciaires Base 2014 : 37,7 % • Cible : 50 % 	<p>Rapport d'évaluation des activités des juridictions et parquets (juridictions ouvertes, personnel présent, affaires traitées) Rapports de suivi de l'appui au système judiciaire Analyse des statistiques judiciaires</p> <p>Evaluation des activités des prisons (prisons ouvertes, personnel et détenus présents) Rapports de suivi de l'appui au système pénitentiaire Analyse des statistiques pénitentiaires</p> <p>Suivi - évaluation de la mise en œuvre de la stratégie Rapports sectoriels de mise en œuvre Rapport de pays sur l'application des indicateurs de l'Etat de Droit des Nations Unies</p> <p>Evaluation des activités des cours et tribunaux Rapport d'activités des ONG</p> <p>Rapport de l'étude du Hague Institute for Internationalisation of Law (HiiL) en coopération avec la Clinique juridique de Deme So et WILDAF sur la perception des justiciables et les problèmes juridiques auxquels ils font face</p> <p>Rapport d'activités des ONG Rapports de sondage</p> <p>Rapports d'évaluation de ces lois</p>	<p>La non-opérationnalisation des réformes envisagées pour consolider l'Etat de Droit et renforcer la lutte contre la corruption</p>	
---	---	--	--	--

Effets UNDAF	Indicateurs, lignes de base, cible	Moyens de vérification	Risques et hypothèses	Rôle des partenaires	Ressources indicatives
<p>Produit 3.7. Les mécanismes nationaux formels et informels de promotion et de protection des droits humains disposent des capacités institutionnelles et techniques pour mieux accomplir leurs missions en conformité avec les standards internationaux.</p>	<p>■ Indicateurs 7.1. Nombre de rapports périodiques conformes aux standards produits et soumis aux organes des traités et conseil de Droit de l'Homme Base : 0 • Cible : 3</p> <p>■ Indicateurs 7.2. Nombre de rapports alternatifs produits et soumis aux organes des traités et conseil de Droit de l'Homme par les organisations de la société civile Base : 0 • Cible : 3</p> <p>■ Indicateur 7.3. Nombre de lois spécifiques aux droits des femmes et des enfants qui sont en conformité avec les standards internationaux Base : 0/5 • Cible : 5/5</p> <p>■ Indicateurs 7.4. Taux de mise en œuvre des recommandations formulées par les mécanismes des DH sur les rapports périodiques soumis Base : 0 • Cible : 25 %</p>	<p>Différents rapports officiels</p> <p>Code de Protection de l'Enfant ou autre document juridique qui relève l'âge du mariage à 18 et consacre l'égalité entre filles et garçons.</p> <p>Rapports initiaux et périodiques du Gouvernement</p> <p>Rapports alternatifs</p>	<p>Risque : Les pesanteurs sociales peuvent s'opposer à l'harmonisation des lois nationales avec les standards internationaux</p> <p>La persistance de la crise du Nord occulte les initiatives concernant l'harmonisation des textes nationaux avec les standards internationaux en matière des droits de l'Homme</p>	<p>Soutien politique pour faire accepter l'harmonisation avec les conventions internationales</p>	

MATRICE DES RÉSULTATS UNDAF + : AXE 3. SERVICES SOCIAUX DE BASE

Priorité nationale : reconstruction de l'école malienne et mise en œuvre d'une politique active de développement social

Effets UNDAF	Indicateurs, lignes de base, cible	Moyens de vérification	Risques et hypothèses	Rôle des partenaires	Ressources indicatives
<p>Effet 4 : D'ici 2019, les populations, en particulier les femmes et les enfants les plus vulnérables et celles affectées par les crises, ont un accès accru et équitable et utilisent les SSB de qualité</p> <p>Lead : Gouvernement Co-lead : UNFPA, UNICEF</p> <p>Autres : OMS, PAM, UNESCO, ONUSIDA, ONUFEMME, FAO, UNHCR; OCHA; PNUD ; Banque mondiale</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Prévalence contraceptive Base (EDSM V 2012) : 10 % • Cible : 15 % ■ Prévalence de l'excision chez les femmes âgées de 15 à 49 ans Base (EDSM V 2012) : 91 % • Cible : 65 % ■ Taux d'accouchement assisté par un personnel qualifié Base 2013 : 56 % • Cible : 65 % ■ Prévalence du mariage précoce (jeunes filles de moins de 18 ans) dans les localités d'intervention Base (MICS 2010) : 60,8 % • Cible : 58 % ■ Prévalence de la malnutrition chronique. Base : 28 % • Cible : 23 % ■ Taux de couverture en ARV chez les adultes et enfants infectés par le VIH Base (adulte : estimation fin 2013) : 50 % Cibles 2017 (selon le CSN 2013 - 2017) : 90 % Base (enfant : estimation fin 2013) : 21 % Cibles 2018 (selon le PN d'élimination de la transmission mere enfant du VIH 2015:2019) : 85 % ■ Taux de prévalence du VIH/SIDA chez les jeunes de 15 à 24 ans Base : 0,8 % • Cible : 0,6 % ■ Taux d'achèvement du primaire Base : 59 % • Cible : 70 % ■ Taux de préscolarisation (taux brut) Base : 3,6 % • Cible : 10 % ■ Taux brut/ d'admission au premier cycle du fondamental pour les F/G G : (Base : 80,1 % • Cible : 85 %) F : 69,2 % (Base : 55 % • Cible : 85 %) ■ Primaire (taux brut/net de scolarisation, F/G) G : (Base : 76,4 % • Cible : 90 %) F : (Base : 64,0 % • Cible : 90 %) 	<p>Enquête MICS Enquête EDS Annuaire statistiques des secteurs éducation ; santé PRODESS 14-18 Rapport d'évaluation SONU Rapport annuel de la DNS Rapports SIS Rapports d'activités conjoints Plan SR SISO</p>	<p>Hypothèses : Disponibilité de ressources (matérielles, financières et humaines) Maîtrise des effectifs des populations déplacées et d'accueil</p> <p>Risques : Instabilité politique et institutionnelle Persistence de la crise sécuritaire</p> <p>Insécurité dans les zones d'intervention Persistence des barrières socioculturelles</p>	<p>S'applique à tous les produits</p> <p>Gouvernement : Leadership, financement, mise en œuvre et S/E, coordination</p> <p>Collectivités locales : Maîtrise d'ouvrage du développement local dans le domaine de la santé</p> <p>Société civile : Prestation de services, S/E sur le terrain, plaidoyer</p> <p>Communautés : mobilisation sociale en faveur des populations surtout des déplacés dans les zones d'accueil Secteur privé : mobilisation de ressources additionnelles</p>	

Effets UNDAF	Indicateurs, lignes de base, cible	Moyens de vérification	Risques et hypothèses	Rôle des partenaires	Ressources indicatives
<p>Produit 4.1. Les femmes, enfants et jeunes en particulier les plus vulnérables utilisent un paquet intégré de services de santé de qualité</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Indicateur 1.1. Taux de couverture vaccinale en Penta valent 3 des enfants 12-23 mois (identification district les plus faibles UNICEF/OMS) Base : 74 % • Cible : 90 % ■ Indicateur 1.2. Taux d'utilisation des services curatifs Base 2013 : 0,35 nouveau cas/an/habitant Cible : 0,40 nc/hbt/an ■ Indicateur 1.3. Pourcentage de CScom offrant les services de SONUB Base : 7,14 % • Cible 30 % ■ Indicateur 1.4. Pourcentage de besoins non satisfaits en contraception Base 2013 : 26 % • Cible : 23 % Adolescentes : Base : 23,3 % • Cible : 20 % ■ Indicateur 1.5. Proportion de services de PF n'ayant pas connu de rupture de stock durant les six derniers mois Base : 57 % • Cible : 90 % ■ Indicateur 1.6. Taux de rupture de stock de médicament du panier commun Base 2013 : 30,5 % • Cible : 10 % ■ Indicateur 1.7. Pourcentage de districts ciblés mettant en œuvre la CPS (chimio prévention du paludisme saisonnier) contre le paludisme Base : 39 % • Cible : 100 % ■ Indicateur 1.8. Pourcentage de structures sanitaires assurant la surveillance des facteurs de risque de maladies non transmissibles Base : 5 % • Cible : 30 % ■ Indicateur 1.9. Taux de couverture en VAR Base 2013 : 81 % • Cible : 90 % (désagrégation H/F) ■ Indicateur 1.10. Pourcentage de structures de santé mettant en œuvre le paquet minimum WASH Base : 0 % • Cible : 25 % ■ Indicateur 1.11. Proportion de la population exposée au ver de Guinée Base : 39 % • Cible : 0 % 	<p>Enquête MICS Enquête EDS Enquête sécurité alimentaire Enquête dépenses de ménages Annuaire statistiques Données de couverture des secteurs - santé Données de couverture des Programmes Rapport d'évaluation SONU Rapport annuel de la DNS SIS</p>	<p>Inécurité dans les zones d'intervention Diminution des ressources financières</p>		

<p>Produit 4.2.</p> <p>Les populations, en particulier les plus vulnérables ont accès à des services de qualité de prévention et de prise en charge du VIH et du Sida.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Indicateur 2.1. Pourcentage de jeunes âgés de 15 à 24 ans connaissant les moyens de prévention de la transmission sexuelle du VIH et qui rejettent les principales idées fausses concernant la transmission du virus Base : 33 (H)/23,7 (F) • Cible : 40 (H)/ 33 (F) ■ Indicateur 2.2. Taux de couverture en PTME (% de femmes enceintes séropositives attendues et leurs enfants qui reçoivent les ARV pour réduire la transmission mère enfant du VIH) Base (estimation fin 2012) : 60 % Cible en 2018 (selon le PN d'élimination de la transmission mère enfant du VIH 2015-2019) : 90 % 	<p>Enquête MICS Enquête EDS Enquête dépenses de ménages Annuaire statistiques des secteurs - santé Données de couverture du programme Cadre stratégique national de lutte contre le VIH/Sida 2013-2017 Plan national d'élimination de la transmission mère enfant du VIH 2015-2019</p>	<p>Situation d'insécurité/conflict armé dans les zones d'intervention</p> <p>Diminution des ressources financières Mauvaise gouvernance</p>	
<p>Produit 4.3.</p> <p>Les mères et les enfants, particulièrement les plus vulnérables ou affectées par les crises alimentaire et nutritionnelle, bénéficient d'un paquet complet d'interventions nutritionnelles au niveau des communautés et des services</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Indicateur 3.1. Pourcentage d'enfants souffrant de la malnutrition pris en charge dans les centres nutritionnels Base 2013 : 57 % • Cible : 80 % ■ Indicateur 3.2. Prévalence de l'insuffisance pondérale Base : 19 % • Cible: 10 % ■ Indicateur 3.3; Prévalence de la malnutrition aiguë globale chez les enfants de 6-59 mois Base (EDSM V): 12.7 % • Cible : 8 % ■ Indicateur 3.4. Proportion de femme ayant un IMC <18,5 Base : 5,3 % • Cible : 4,1 % 	<p>Enquête MICS Enquête EDS Enquête SMART Annuaire statistiques des secteurs Santé Données de couverture des programmes Enquêtes SMART</p>	<p>Insécurité dans les zones d'intervention</p> <p>Diminution des ressources financières Situations de crise</p>	
<p>Produit 4.4.</p> <p>Les enfants d'âge préscolaires et scolaires et les jeunes, particulièrement les plus vulnérables ont accès à une éducation de base de qualité</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Indicateur 4.1. Nombre de garçons et de filles non scolarisés et déscolarisés bénéficiant d'opportunités d'intégration dans l'enseignement formel ou d'alphabétisation/formation professionnelle Base : 1.200000 • Cible: 600000 ■ Indicateur 4.2. Taux de transition primaire secondaire ■ Indicateur 4.3. Nombre/ % d'écoles appliquant les normes et les standards d'un enseignement de qualité Total : 7 % = 900 écoles Cible: 20 % = 2.500 écoles ■ Indicateur 4.4. Pourcentage de garçons et de filles affectés par des situations d'urgence bénéficiant d'un accès continu à une éducation de qualité G/F : Base: non disponible • Cible: 100 % Total: Base: 80 % • Cible: 100 % 	<p>Enquête MICS 2010 Enquête EDS Enquête dépenses de ménages Annuaire statistiques Cluster éducation</p>	<p>Insécurité dans les zones d'intervention</p> <p>Diminution des ressources financières</p>	

Effets UNDAF	Indicateurs, lignes de base, cible	Moyens de vérification	Risques et hypothèses	Rôle des partenaires	Ressources indicatives
<p>Produit 4.5. Les groupes vulnérables (jeunes filles, garçons et femmes) bénéficient de protection et de prise en charge adéquate contre les violences, abus et exploitation</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Indicateur 5.1. Nombre de victimes de violences prises en charge Base : 626 • Cible : non déterminé ■ Indicateur 5.2. Taux d'enregistrement des naissances Base : 81 % • Cible : 86 % ■ Indicateur 5.3. Proportion des filles mariées avant 15/18 ans Avant 15 ans : Base : 20 % • Cible : 18 % Avant 18 ans : Base : 50 % • Cible : 48 % ■ Indicateur 5.4. Taux de prévalence des mutilations génitales féminines chez les tranches d'âge 0-14 ans et 15-49 ans 15-49 ans : Base : 91 % • Cible : 86 % 0-14 ans : Base : 69 % • Cible : 64 % ■ Indicateur 5.5. Nombre de survivant(e)s de VBG prises en charge médicale, psychosociale, légale (désagrégation par type d'appui) Base : 3 542 • Cible : 12 000 Aide légale : Base : 31 ■ Indicateur 5.6. Nombre de législations spécifiques adoptées sur les VBG Base : 0 • Cible : 1 	<p>Enquête MICS Enquête EDS Annuaire statistiques</p> <p>Rapport annuel sous-cluster VBG</p>	<p>Engagement politique national</p> <p>Pesanteurs socioculturelles</p>		
<p>Produit 4.6. Les groupes vulnérables bénéficient de services de protection sociale adéquat</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Indicateur 6.1. Existence d'un cadre politique et juridique de protection sociale réformé (Non/Oui) Base : cadre politique et juridique non réformé Cible : disponibilité d'un cadre politique et juridique réformé ■ Indicateur 6.2. Pourcentage de la population couverte par les mutuelles de santé Base 2012 : 4 % • Cible : 5 % ■ Indicateur 6.3. Nombre de ménages vulnérables bénéficiant d'un transfert monétaire Base : 4 761 • Cible : 122 000 	<p>Rapports sur la protection sociale au Mali</p>	<p>Accroissement de la pauvreté Explosion démographique</p>		

MATRICE DES RÉSULTATS UNDAF + : AXE 4. CROISSANCE INCLUSIVE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Priorité nationale : construction d'une économie émergente

Effets UNDAF	Indicateurs, lignes de base, cible	Moyens de vérification	Risques et hypothèses	Rôle des partenaires	Ressources indicatives
<p>Effet 5 : Les populations défavorisées particulièrement les femmes et les jeunes, bénéficient de capacités et d'opportunités productives accrues, dans un environnement sain et durable, favorable à la réduction de la pauvreté</p> <p>Lead : Gouvernement Co-lead : PNUD, FAO, MINUSMA S&R, ECU</p> <p>Autres : UNICEF, CNUCED, ONUDI, FIDA, UNFPA, PAM, OMS, BIT, UNHABITAT, PNUJ, UNCDF, ONU FEMMES</p>	<p>■ Taux d'insécurité alimentaire Base : 29 % Cible : 14 %</p> <p>■ Taux de chômage Base : 10 % (population en âge de travailler) Cible : 5 %</p> <p>■ Taux de croissance économique Base 2013 : 1,7 % Cible 2019 : 7 %</p> <p>■ Taux de pauvreté : Base : 43,6 % Cible : 21 %</p>	<p>Enquête HEA/ SMART/ ENSAN/ Cluster SA/NRNOMD, RNOMD, Rapport Afrique OMD</p> <p>RNDH/RMDH</p> <p>AEO</p> <p>Rapports missions FMI</p> <p>Notes de conjoncture</p>	<p>Risques : Insécurité sur le territoire Instabilité politique</p> <p>Hypothèses : Cohésion nationale Inclusion</p>	<p>UN : Appui technique (formulation et appui à la mise en œuvre) aux politiques de lutte contre la pauvreté</p> <p>Gouvernement : Leadership du dialogue GdM/PTF (dont UN)</p>	
<p>Produit 5.1. Les populations défavorisées et les exploitations familiales bénéficient de compétences techniques, de moyens et d'activités génératrices de revenus pour améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle</p>	<p>■ Indicateur 1.1. Nombre de femmes et d'enfants ayant bénéficié d'assistance alimentaire par rapport à la population totale affectée par l'insécurité alimentaire Base assistance alimentaire 2013 : 1,23 million Cible : 600 000</p> <p>■ Indicateur 1.2. Nombre de bénéficiaires de projets d'AGR opérationnalisés dans les zones affectées par l'insécurité alimentaire et nutritionnelle Base : 5 331 • Cible : 10 000</p>	<p>Enquête HEA/SMART</p> <p>Enquête ESAN</p> <p>MICS</p> <p>ESAN Enquête sécurité alimentaire et nutritionnelle (SCA, PAM, Cluster)</p> <p>CNSVA (FAO) - production</p> <p>Indicateur CSCR</p> <p>Programme data</p> <p>Observatoire (ODHD)</p> <p>INSTAT</p>	<p>Stabilité de la situation sécuritaire</p> <p>Changement climatique</p> <p>Risque de catastrophes</p> <p>Participation et adhésion des bénéficiaires</p>	<p>UN : Assistance technique Apport de ressources Suivi - évaluation</p> <p>Gouvernement : Encadrement technique en nombre et en qualité Ressources financières</p>	

Effets UNDAF	Indicateurs, lignes de base, cible	Moyens de vérification	Risques et hypothèses	Rôle des partenaires	Ressources indicatives
<p>Produit 5.2.</p> <p>Les structures étatiques, le secteur privé, la diaspora et la société civile disposent de compétences techniques et de moyens pour améliorer les capacités productives et commerciales pour impulser une croissance verte et inclusive</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Indicateur 2.1. Une instance nationale (CSSP, CPl) de pilotage du dialogue public-privé opérationnalisée Base : 0 • Cible : 1 ■ Indicateur 2.2. Nombre de réformes de l'environnement des affaires appuyées Base : 0 • Cible : 5 ■ Indicateur 2.3. La stratégie de croissance accélérée opérationnalisée Base : 0 • Cible : 1 ■ Indicateur 2.4. Nombre de structures publiques-privées ayant développé des plans en vue d'une croissance verte et inclusive Base : 2 • Cible : 3 ■ Indicateur 2.5. Nombre de chaînes de valeur dans l'agroalimentaire développées Base : 4 • Cible : à déterminer ■ Indicateur 2.6. Volume d'exportations des produits non traditionnels (y inclus mangue, karité) Base 2013 : 24 697 t/mangues Cible : 35 000 t/mangues 	<p>Rapport comptes économiques du Mali</p> <p>Enquêtes sectorielles</p> <p>Rapport d'évolution du chiffre d'affaire des entreprises soutenues</p> <p>L'amélioration du climat des affaires (rapport <i>Doing business</i>)</p>			
<p>Produit 5.3.</p> <p>La mise en œuvre des politiques nationales de création d'emplois et d'entreprenariat féminin favorise une meilleure insertion socio-économique des jeunes et des femmes</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Indicateur 3.1. Nombre d'emplois générés pour les jeunes et les femmes dans les zones affectées par la crise Baseligne : 0 • Cible : 500 ■ Indicateur 3.2. Nombre de femmes et de jeunes ayant bénéficié de l'appui financier des structures de financements décentralisés (SFD) Base : à déterminer • Cible : à déterminer 	<p>Rapport compte BSI</p> <p>Rapports SFD</p> <p>Rapport de mise en œuvre</p>	<p>Déficit de données statistiques régulièrement produites et désagrégées sur le travail et l'emploi</p> <p>Insuffisance de collaboration/coordination/synergie des actions des services techniques en charge de l'emploi des jeunes et du travail et faible cohérence des différentes interventions dans le domaine de l'emploi des jeunes</p>	<p>Gouvernement :</p> <p>Encadrement technique en nombre et en qualité</p> <p>Ressources financières</p> <p>Supervision PTF</p> <p>Assistante technique et financière dans le cadre de la Coopération bilatérale et multilatérale</p>	

<p>Produit 5.4. Les populations vulnérables bénéficient d'un meilleur cadre de vie à travers un accès durable à l'eau et un assainissement adéquat</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Indicateur 4.1. Pourcentage de la population ayant accès à une source d'eau améliorée Base : 67 % Cible : 82 % urbain/rural à déterminer ■ Indicateur 4.2. Pourcentage de la population ayant accès à des infrastructures sanitaires améliorées Base : 22 % Cible : 40 % urbain/rural à déterminer ■ Indicateur 4.3. Pourcentage de la population ayant recours à la défécation à l'air libre Base : 13 % • Cible : 5 % ■ Indicateur 4.4. Pourcentage de collecte et de traitement des déchets solides pour Bamako Base 2006 : 45 % • Cible : 50 % ■ Indicateur 4.5. Pourcentage de ménages à Bamako disposant d'un contenant pour les déchets solides Base 2006 : 12 % • Cible : 20 % ■ Indicateur 4.6. Pourcentage de ménages disposant d'un contenant pour les déchets solides dans les régions de Gao, Tombouctou et Kidal Base : 0 • Cible : 4 % 	<p>MICS (2015, 2018) EDS JMP</p> <p>DSUVA : Stratégie nationale de gestion des déchets solides au Mali (2006)</p> <p>DNACPN : Stratégie nationale de gestion des déchets solides au Mali (2006) Jugement d'experts</p> <p>Rapports sur l'état de l'environnement</p> <p>Études stratégiques pour orientations futures</p> <p>Profil environnemental du Mali</p>	<p>Risque : Instabilité politique et sécuritaire</p> <p>Hypothèse : Mise en œuvre correcte des politiques sectorielles</p>	<p>Accompagnement technique et financière</p>
---	--	---	--	---

Effets UNDAF	Indicateurs, lignes de base, cible	Moyens de vérification	Risques et hypothèses	Rôle des partenaires	Ressources indicatives
<p>Produit 5.5.</p> <p>La résilience des populations face aux changements climatiques est renforcée par la mise en œuvre des politiques de promotion de l'utilisation accrue des énergies nouvelles et renouvelables, l'efficacité énergétique par des mesures d'adaptation aux changements climatiques et de réduction des risques de catastrophes</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Indicateur 5.1. Pourcentage des énergies renouvelables utilisées dans la consommation nationale d'énergie Base 2009 : 5 % • Cible : 10 % ■ Indicateur 5.2. Nombre de villages bénéficiaires de technologies d'énergie solaires Base 2011 : 100 • Cible : 200 ■ Indicateur 5.3. Pourcentage des producteurs agricoles utilisant des variétés adaptées aux changements climatiques Base 2014 : 30 % • Cible : 35 % ■ Indicateur 5.4. Pourcentage des producteurs agricoles utilisant des techniques de maîtrise et de gestion d'eau et/ou des techniques de gestion durable des terres Base : 15 % • Cible : 20 % ■ Indicateur 5.5. La plateforme de gestion des catastrophes opérationnalisée Base : 0 • Cible : 1 ■ Indicateur 5.6. Nombre de politiques et plans sectoriels ayant intégré la réduction des risques de catastrophes Base : 0 • Cible : 2 ■ Indicateur 5.7. Nombre de comités communaux et locaux de RRC mis en place et opérationnels Base : 0 • Cible : 15 	<p>Politiques et plans d'action</p> <p>Rapports du Ministère de l'énergie et de l'eau, de la DNE et du CNE-SOLER</p> <p>Communications nationales dans le domaine des changements climatiques</p> <p>Rapports sur l'état de l'environnement</p> <p>Annuaire statistique du secteur de l'énergie</p> <p>Rapports de la Direction nationale de l'agriculture</p> <p>Communications nationales sur les changements climatiques (AEDD)</p> <p>Rapports de la Direction nationale de l'hydraulique</p> <p>Rapports d'activités de la plateforme</p> <p>PV de formation</p> <p>Nombre de cahiers de charge élaborés et mis en œuvre</p> <p>Compte rendu des conseils des Ministres</p> <p>PV de mise en place</p>	<p>Risque : instabilité politique et sécuritaire</p> <p>Hypothèse : services de vulgarisation fortement impliqués.</p> <p>Hypothèse : Assemblée Nationale et Autorités décentralisées fortement engagées.</p> <p>Hypothèse : Mise en œuvre correcte des politiques sectorielles</p> <p>Déficit de données statistiques</p> <p>Manque de volonté politique éventuel d'accorder la priorité à ce produit</p> <p>Le DDR et la résilience sont des thématiques transversales qu'on ne peut se contenter de mesurer dans le seul domaine environnemental</p> <p>Stabilité politique.</p> <p>Autorités politiques sensibles à la RRC</p>	<p>Accompagnement technique et financier</p> <p>Encadrement technique</p> <p>Financement</p>	
<p>Produit 5.6.</p> <p>Les populations et les autres acteurs affectés par la désertification et la déforestation bénéficient de capacités accrues pour gérer de manière durable les ressources naturelles et protéger la biodiversité et les écosystèmes</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Indicateur 6.1. Superficie des aires protégées Base 2010 : 100 000 ha Cible 2019 : 131 220 ha ■ Indicateur 6.2. Bilan des émissions/absorptions de gaz à effet de serre dans le secteur du changement d'affectation des terres et de la foresterie (Giga grammes de CO2) Base : -42,318 • Cible : -65,646 ■ Indicateur 6.3. Nombre de projets mis en œuvre à travers le Fonds Climat Mali Base : 3 • Cible : 25 	<p>Communications nationales sur les changements climatiques</p> <p>Communications nationales sur les changements climatiques (AEDD)</p> <p>Jugements d'experts</p> <p>communications nationales sur les changements climatiques (AEDD)</p> <p>Documents de projets</p>	<p>Instabilité politique et sécuritaire</p> <p>Mise en œuvre correcte des politiques sectorielles</p>		



SYSTEME DES NATIONS UNIES
Bureau de Coordonnateur Résident
BP 120 Bamako Mali
Tél. (223) 44 98 03 00

Photographies: ©Harandane Dicko/Mali
Maquette et impression: Imprim Color Bamako